1° 83

En vue très vite

Élections municipales

page 8

Dossier

Réforme des rythmes scolaires

page 14

Album

Musique Passion: l'animation pour tous

page 20

Coup d'œil

À la découverte de l'histoire de l'art

page 34

Sport

Les Lions du Sénégal

page 36

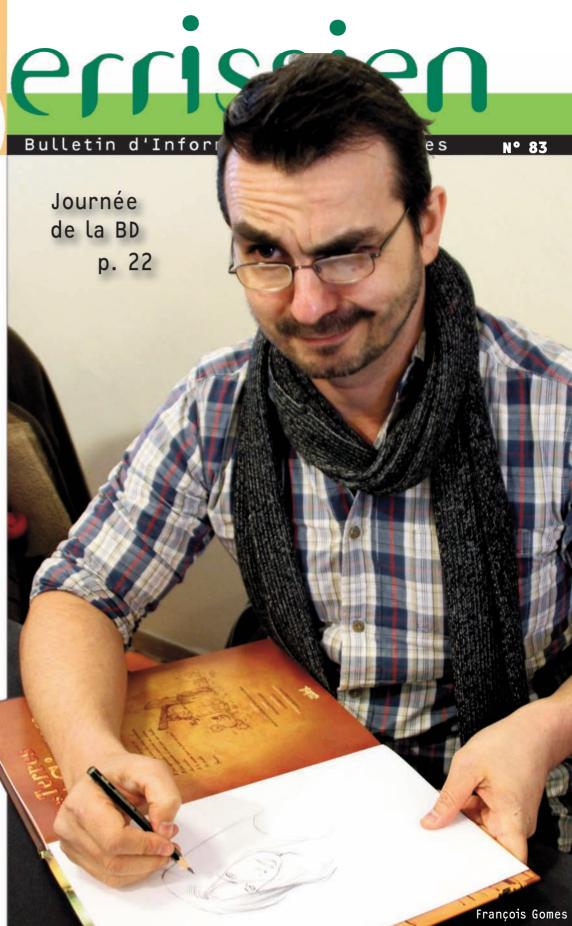
Au quotidien

Serris Commerces et Entreprises

page 46

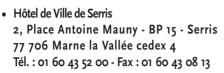
Serris

www.mairie-serris.net



Info Mairie









Accueil Hôtel de Ville :

Lundi:14 hoo- 18 hoo

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12 h00



- Mairie du Bourg de Serris 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
- Police Municipale: Tél.: 01 60 43 27 15 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques : Tél. : 01 60 43 66 81 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Accueil Mairie du Bourg :

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net-www.espace-citoyens.net/SERRIS

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Accueil Famille :

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) Courriel: accueilfamille@mairie-serris.net **Espace Famille:** www.espace-citoyens.net/SERRIS

Le service Accueil Famille fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme: Tél.: 01 60 43 52 00 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 67 95 Courriel: i.chobert@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de forfait Améthyste 4-5 sur passe Navigo , les demandes MDPH (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Maison des Associations "Équinoxe"

• Service Fêtes et Animation : Tél. : 01 60 43 66 90 Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net Adresse: 2, sente des Communes - 77 700 Serris Horaires d'accueil pour les locations de salle : Mercredi: 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00 Tél. pour la location de salle : 01 60 43 66 90

Renseignement sur les animations municipales. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 01 60 43 25 21 Courriel: culture@mairie-serris.net

Papiers d'identité : anticipez pour passer de bonnes vacances

Les vacances d'été sont encore loin, mais pour être sûr d'avoir vos papiers d'identité à temps, n'hésitez pas à venir dès maintenant établir votre carte d'identité ou à prendre rendez-vous pour obtenir votre passeport.

Pour partir en vacances, il vous faut être titulaire :

• Soit d'une carte nationale d'identité, qui permet à son titulaire de certifier son identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photo soit ressemblante. En cours de validité, elle permet de se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays (se rapprocher des services de l'Ambassade ou du Consulat du pays de destination).

Attention : voir page 5 pour la prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité et le voyage dans les pays européens.

• Soit d'un passeport en cours de validité, pour les pays qui le demandent, qui permet à son titulaire de prouver son identité.

L'établissement de ces documents par la sous-préfecture demande un délai incompressible d'1 à 4 semaines selon les périodes.

De plus, nous vous rappelons que l'établissement des passeports s'effectue à l'Hôtel de Ville, uniquement sur rendez-vous. Serris étant la seule commune du Val d'Europe à pouvoir réaliser les passeports, le nombre de demandes traitées par la commune

est très important (1 527 passeports en 2013). De plus, notre commune ne dispose que de 2 "stations passeports" fournies par l'État. Par conséquent, le délai pour obtenir un rendez-vous pour votre passeport peut être également long.

Pour être sûr d'avoir votre passeport à temps, n'hésitez pas à prendre rendez-vous dès à présent. Nous vous conseillons également, de venir faire contrôler votre dossier à l'accueil de l'Hôtel de Ville avant votre rendez-vous pour être certain d'avoir toutes les pièces nécessaires lors de l'établissement de votre passeport.





Denis Gayaudon, Maire de Serris



Des échéances importantes

Je l'ai annoncé publiquement à plusieurs reprises, je ne me représenterai pas comme premier magistrat de la commune. Même si la fonction de Maire, dans laquelle je me suis **totalement investie pendant 19 ans**, m'a apporté beaucoup de satisfactions, il me paraît opportun de **laisser place à un nouvel élan**.

Voici donc mon dernier éditorial de Maire dans notre magazine municipal et je souhaite vous exprimer toute ma reconnaissance pour la confiance que vous m'avez accordée. Si notre commune a pu se développer harmonieusement c'est aussi par l'engagement, l'implication et le soutien de tous les acteurs locaux et, en particulier des associations serrissiennes.

J'ai eu l'honneur et la responsabilité de porter la transformation de notre village en une ville, aujourd'hui ville centre du Val d'Europe, et première en nombre d'habitants. J'en suis heureux. Mais l'œuvre est loin d'être terminée. Je souhaite à mon successeur, quel qu'il soit, le même enthousiasme et le même épanouissement que ceux que j'ai pu ressentir au cours de cette double décennie.

Les élections municipales des 23 et 30 mars prochains vous permettront de **désigner l'équipe que vous souhaitez** pour conduire la destinée de notre commune pour les 6 prochaines années mais, également, de désigner par le même bulletin (sans rayure ni rajout) vos représentants à notre Établissement Public de Coopération Intercommunale, le SAN du Val d'Europe.

Les élus que vous choisirez auront pour tâche la mise en place de la loi sur la réforme des rythmes scolaires même si la réflexion, qui met le bien-être de l'enfant en premier objectif est, sur Serris, déjà bien avancée. Là encore nous sommes prêts.

Ils devront aussi se positionner sur la réforme des nouvelles et grandes intercommunalités voulue par l'État.

Avec mes sentiments dévoués

Le Serrissien

Directeur de la publication :

 Denis Gayaudon,

 Maire de Serris.

Comité de rédaction :

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Xavier Lanéry, Noura Bellili.

• Secrétariat de rédaction :

Service Communication : Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h, Marine Vialle.

• Photos :

Service Communication

 Conception graphique : Service Communication.

Impression:

IMPRIM'VERT

Le Réveil de la Marne Imprimé sur du papier recyclé Certification Label Imprim'Vert

Tirage :

4 500 ex. Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2014 Denis Gayaudon,

Maire de SERRIS.



EN VUE, TRÈS VITE

- La semaine du Développement durable
- L'État simplifie vos démarches
- Inscriptions scolaires
- Élections municipales et communautaires
- Le vote par procuration
- Plusieurs bureaux de vote à Serris
- Bienvenue à l'Espace Famille

DOSSIER

- **■** temps scolaires une nouvelle organisation
- Une concertation qui se poursuit
- Des Temps d'Activités Périscolaires de qualité
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires

L'ALBUM **DE SERRIS**

- Un avant-goût de Noël
- **Musique Passion** l'animation pour tous
- 35 ans de Bonne Humeur
- Journée BD
- Une formation aux premiers secours pour des jeunes plus responsables
- Remise du brevet des collèges
- Marché de Noël à Jean de La Fontaine
- Fn bref

Journée de la BD

0,22

COUP D'ŒIL

- Vœux 2014 de la Municipalité
- 2 médaillés à l'honneur
- L'extension des P'tits Loups inaugurée
- Des sorties organisées pour les aînés
- À la découverte de l'histoire de l'art
- Éclairage public

SPORTS

- Les Lions du Sénégal à Serris
- L'accueil des équipes de haut niveau

DÉMOCRATIE

- Délibérations des Conseils Municipaux
- Tribunes

AU QUOTIDIEN

- Composteur individuel
- Une association pour le dynamisme économique
- Nouveaux commerces et services
- Bienvenue à la pharmacie Serris Bourg
- Une AMAP pour le Val d'Europe



En Vue très vite

À l'affiche

4

Ferme des Communes Salle Alfred de Musset

Programmation - saison 2013-2014



Geneviève CHAFFARD Adjointe au Maire Déléguée à la Culture



Le programme culturel est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrissiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes et sur le site internet de la commune (www.mairie-serris.net).

L'IMPORTANCE D'ÊTRE WILDE

Théâtre contemporain - Tarif A samedi 8 mars, 21 h oo



YVES TANGUY

Conférence - Entrée libre vendredi 14 mars, 20 h 30



PRÉMICES

Très jeune public - Tarif C mercredi 19 mars, 10 h 00 et 15 h 30



SANS LES MAINS ET EN DANSEUSE

Humour - Tarif A samedi 29 mars, 21 h00



ÉDOUARD MANET

Conférence - Entrée libre vendredi 4 avril, 20 h 30



HÄNSEL & GRETEL OU LA FAIM DE L'HISTOIRE

Jeune public - Tarif B Dimanche 6 avril, 16h00



INCONNU À CETTE ADRESSE

Théâtre contemporain - Tarif A Vendredi 11 avril, 21h00



LUCIAN FREUD

Conférence - Entrée libre Vendredi 16 mai, 20h30



LA NOURRITURE DANS L'ART CONTEMPORAIN

Conférence - Entrée libre Vendredi 13 juin, 20h30



8 Bd Robert Thiboust -77 700 Serris - Val d'Europe Tel.: 01 60 43 25 21/Fax: 01 64 63 36 96 Courriel: culture@mairie-serris.net - Site internet: www.mairie-serris.net

TARIFS:

• Tarif A: - adultes: 12 € - jeunes (- de 26 ans): 5 €

famille (2 parents et 2 enfants): 25 €
groupe (10 pers. et +): 8 €

• Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle*) :8 €

• Tarif B (|eune public): 4 € pour tous

• Tarif C (Très jeune public) : 2 € pour tous.

*Carte de réduction annuelle : cette carte est au tarif de 15 euros et offre des réductions à la Ferme des Communes mais également à la Ferme Corsange de Bailly-Romainvilliers et au File 7 à Magny le Hongre

La Semaine du Développement Durable 2014

Comme chaque année, la Semaine du Développement Durable sera organisée à Serris et s'inscrit dans la programmation nationale dont le thème 2014 est "consommer autrement". Le choix serrissien s'est tourné vers la déclinaison de ce thème autour de l'habitat.

Venez découvrir les animations programmées du 1er au 7 avril 2014 :

- Une exposition à l'Hôtel de Ville : "Écohabiter et écoconstruire autour du monde" de l'association Des vies et des idées d'ailleurs (ouverture selon les horaires de l'Hôtel de Ville)

 Récit d'un voyage de dix-huit mois à vélo sur le thème de l'écohabitat et de l'écoconstruction, à la rencontre d'hommes et de femmes qui mettent en œuvre des solutions pratiques à leur échelle. L'exposition illustre par des expériences vécues sous d'autres latitudes les grands principes de la construction écologique, en présentant des matériaux simples, disponibles et faciles à utiliser, ainsi que des façons d'habiter différentes, à travers des projets et des réalisations concrètes. Fruit des rencontres, des entretiens et des projets visités, l'exposition et le film documentaire qui l'accompagne, amènent le visiteur à réfléchir, sans jugement de valeur, sur d'autres manières de faire, de vivre et d'habiter. Elle propose une culture partagée et encourage l'émergence de nouvelles pratiques.
- Dans les écoles, les animateurs des centres de loisirs proposeront aux élèves de troisième cycle des animations pédagogiques autour de l'habitat durable, dans le monde, dans la ville, au quotidien ;
- La Maison des jeunes organisera un ciné-débat "Comment agir sur notre territoire ?"
- Le Club pré-ados sensibilisera les jeunes sur la transformation de matériels et matériaux de récupération, pour fabriquer des jeux et du mobilier. Journée Porte ouverte organisée en fin de semaine!

Nous espérons vous accueillir nombreux!







L'État simplifie vos démarches

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pourrez télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles sur le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique Conseils aux voyageurs pour chacun des pays acceptant la carte d'identité.

5



En vue très vite

Enseignement

6

Inscriptions scolaires

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire de septembre 2014, vous trouverez ci-après les renseignements nécessaires pour réaliser l'inscription de vos enfants à l'école



Noura BELLILI

Adjointe au Maire

Déléguée à

l'Enseignement Primaire

Vous venez d'emménager à Serris

Vous devez vous présenter au service Accueil Famille de l'Hôtel de ville avec les documents suivants :

- □ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- □ Photocopie du Livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant,
- □ Photocopie du carnet de santé de l'enfant mentionnant l'état de ses vaccinations,
- □ Certificat de radiation de l'école précédente,
- □ Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant pour l'année scolaire concernée.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à des services périscolaires où à la restauration, vous devez aussi fournir :

□ Photocopie du dernier avis d'imposition

Pour les personnes concernées :

□ Photocopie de la Carte CAF ou attestation mentionnant le n° CAF.

En cas de garde alternée:

- □ Jugement mentionnant le planning de garde
- □ Avis d'imposition des 2 foyers

<u>En cas d'allergie ou de P.A.I.</u> (Protocole d'Accueil Individualisé santé ou alimentaire) :

- □ Certificat de votre allergologue précisant la nature de la pathologie de votre enfant
- □ Copie du P.A.I.

Le service Accueil Famille vous donnera ensuite un certificat de pré-inscription et vous dirigera vers le directeur d'école avec lequel vous prendrez un rendez-vous individualisé et finaliserez l'inscription de votre enfant.

1^{re} inscription en petite section de maternelle

Afin d'anticiper au plus juste les besoins pour la rentrée scolaire des enfants en petite section de maternelle pour septembre 2014, la ville de Serris souhaite inscrire tous les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011.

Les **pré-inscriptions scolaires** sont à effectuer auprès du **service Accueil Famille entre le 24 février et le 30 avril 2014**.

Les familles doivent se présenter au service Accueil Famille, munies des documents suivants :

- □ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- □ Photocopie du Livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant
- □ Photocopie du carnet de santé de l'enfant mentionnant l'état de ses vaccinations

□ Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant pour l'année scolaire concernée.

Pour les personnes concernées :

□ Photocopie de la Carte CAF ou attestation mentionnant le n° CAF.

En cas de garde alternée:

- □ Jugement mentionnant le planning de garde
- □ Avis d'imposition des 2 foyers

En cas d'allergie ou de P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé santé ou alimentaire) :

- □ Certificat de votre allergologue précisant la nature de la pathologie de votre enfant
- □ Copie du P.A.I.

Le service Accueil Famille vous donnera ensuite un certificat de pré-inscription et vous dirigera vers le directeur d'école avec lequel vous prendrez un rendez-vous individualisé et finaliserez l'inscription de votre enfant.

Ces démarches ne concernent que l'inscription scolaire. Courant mai, il vous sera adressé un dossier pour les inscriptions périscolaires (accueil matin, restauration scolaire, accueil du soir) et les mercredis.

Votre enfant est déjà inscrit en école primaire à Serris

Pour les enfants qui sont déjà inscrits pour l'année scolaire 2013-2014 à l'école maternelle ou élémentaire, la réinscription n'est pas automatique.

Un dossier vous sera transmis début mai. Vous devrez obligatoirement passer au **service Accueil Famille entre le 5 mai et le 20 juin** pour mettre à jour les différents documents :

□ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- □ Photocopie du carnet de santé de l'enfant mentionnant l'état de ses vaccinations.
- □ Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant pour l'année scolaire concernée.

Pour les personnes concernées :

En cas de garde alternée:

- □ Jugement mentionnant le planning de garde
- □ Avis d'imposition des 2 foyers

En cas d'allergie ou de P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé santé ou alimentaire) :

- ☐ Certificat de votre allergologue précisant la nature de la pathologie de votre enfant
- □ Copie du P.A.I.

Le service Accueil Famille vous donnera ensuite un certificat de pré-inscription.

Pour les petites sections et les CP, vous serez ensuite redirigé vers le directeur d'école avec lequel vous prendrez un rendez-vous individualisé et finaliserez l'inscription de votre enfant.



www.espace-citoyens.net/serris

Élections municipales et aussi communautaires

Les dimanches 23 et 30 mars vous élirez vos conseillers municipaux, mais aussi, et pour la première fois, vos délégués au SAN! La loi du 17 mai 2013 a instauré l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires simultanément au scrutin municipal.

Les conseillers communautaires élus en même temps que les conseillers municipaux

Pour la première fois, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (les délégués au Syndicat d'Agglomération Nouvelle - SAN - pour les communes du Val d'Europe) seront élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales. Ainsi, les conseillers communautaires ne seront plus élus par les conseillers municipaux des communes membres de l'intercommunalité, mais directement par les électeurs, pour une durée de 6 ans.

1 bulletin de vote,2 listes indissociables

Lors des prochaines élections municipales de mars 2014, le même bulletin de vote comprendra deux listes : l'une pour les candidats au conseil municipal et l'autre pour les candidats aux sièges de conseiller communautaire.

Attention, ces listes sont indissociables et le panachage est interdit : vous ne pourrez ni rayer ni ajouter un nom à ces listes sous peine de voir votre bulletin considéré comme nul.

Cette nouvelle façon de procéder à l'élection des conseillers communautaires a pour objectifs de favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats locaux et de renforcer la légitimité

démocratique de l'intercommunalité. De plus, cette réforme permet une juste représentativité des tendances politiques au sein des établissements intercommunaux.

Les conseillers communautaires

Les conseillers communautaires, qui sont également obligatoirement membres du Conseil Municipal, représentent la commune au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

L'EPCI de Serris est le SAN du Val d'Europe. Il regroupe 5 communes : Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre et Serris.



Élection municipales et communautaires : un mode de scrutin identique

L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus 1) et au minimum un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour.

Pour qu'une liste ait le droit de se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés.

Entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées pour comprendre des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, sous réserve que celles-ci ne se présentent pas au second tour et qu'elles aient obtenu au premier tour au moins 5 % des suffrages exprimés.

Au deuxième tour de scrutin. l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

Après le résultat des élections, la répartition des sièges des conseillers municipaux et des conseillers communautaires entre les diverses listes candidates se fait à la représentation proportionnelle avec prime majoritaire.

La liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir.

Le Maire et les Maires Adjoints sont élus lors d'un vote à bulletin secret par les conseillers municipaux, tout comme l'est le Président de l'Intercommunalité par les conseillers communautaires.

> Commune de Serris 7 935 habitants 29 conseillers municipaux

10 conseillers communautaires au SAN du Val d'Europe en 2014 dont 8 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Exemple de listes présentes sur un hulletin de vote

	Liste au Conseil municipal		Liste à l'intercommunalité
1	M. A	1	M. A
2	M ^{me} B	2	M ^{me} B
	M. C	3	M. C
4	M ^{me} D		M ^{me} F
3 4 5 6	M. E	4 5	M. G
6	M ^{me} F	6	M ^{me} J
7	M. G	7	M. M
8	M ^{me} H	8	M ^{me} . N
9	M. I	9	M. O
10	M ^{me} J	10	M ^{me} P
11	M. K		
12	M ^{me} L		
13	M. M		
14	M ^{me} N		
14 15 16	M. O		
16	M ^{me} P		
17	M. Q		
18	M ^{me} R		
19	M. S	L'ordre, le nombre et lo de la liste à l'intercomn des règles précises défi	
20	M ^{me} T		
21	M. U		
22	M ^{me} V		, ,
23	M. W		
24	M ^{me} X		

a place des candidats nunalité doit respecter înies par la loi.

Lors des élections municipales, le bulletin de vote comprendra 2 listes :

- une pour les candidats au conseil municipal

M. Y

M^{me} 7

M. AB

Mme BC

M. DE

- une pour les candidats aux sièges de conseiller communautaire.

Attention, vous ne pouvez ni séparer ces listes, ni rayer ou ajouter un nom à ces listes sous peine de voir votre bulletin considéré comme nul.

Le vote par procuration

Vous ne pouvez pas être présent le jour des élections ? Le vote par procuration vous permettra de vous faire représenter par un électeur de votre choix.

Principe:

Pour voter à la place de la personne donnant procuration (le mandant), l'électeur choisi (le mandataire) doit :

- être inscrit dans la même Commune que la personne donnant procuration (le mandant), mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote,
- ne pas avoir reçu plus d'une procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger (dans ce cas, le mandataire peut recevoir deux procurations, l'une établie en France et l'autre établie à l'étranger, ou deux procurations établies à l'étranger).

Conditions à remplir :

Les motifs pour lesquels le vote par procuration est admis sont les suivants :

- des obligations professionnelles empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin,
- l'état de santé, un handicap, ou l'assistance à une personne malade ou infirme,
- le suivi d'une formation empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin.
- des vacances.
- l'inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence.

Établissement de la procuration :

Lieux d'établissement :

Le mandant doit se présenter en personne :

- au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail
- au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail.

Pour les personnes résidant à l'étranger, s'adresser à l'Ambassade ou au Consulat de France.

Coût: Gratuit.

Pièces à fournir:

Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...).

Lors de l'établissement de la procuration, un formulaire particulier doit être rempli, où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur, mentionnant le motif de l'empêchement.

Cas particulier:

En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant le déplacement, et sur demande (écrite), un officier de police judiciaire, ou son délégué, se déplace à domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement à domicile.



DATES DES ÉLECTIONS

Élections municipales : dimanches 23 et 30 mars de 8hoo à 18hoo

européennes : dimanche 25 mai

Retrouvez la liste des bureaux de vote page 12

Délais:

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible, pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la Mairie et de son traitement. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Durée de validité:

La procuration est valide pour une ou plusieurs élections (premier ou second tour, ou les deux).

La procuration peut aussi être établie pour une durée maximale d'un an, à compter de sa date d'établissement.

Rien n'interdit au mandant de faire établir sa procuration pour une durée plus courte. Il doit alors indiquer sur le formulaire la date de fin de validité de sa procuration et attester sur l'honneur qu'il est, de façon durable, dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote. La procuration peut, par exemple, être établie pour 3 mois, 6 mois ou pour toute autre durée, dans la limite d'un an.

Pour les Français résidant hors de France, il est possible de donner procuration pour un scrutin ou pour une durée maximale de 3 ans.

Résiliation:

Une procuration peut être résiliée à tout moment, selon la même procédure que celle de son établissement :

- soit pour changer de mandataire,
- soit pour voter directement (en justifiant de son identité, sous réserve que son mandataire ne se soit pas déjà présenté).

Il est fortement recommandé d'informer le mandataire de ce changement, pour éviter toute complication.

Déroulement du vote :

Il revient au mandant d'avertir son mandataire

Le jour du scrutin, le mandataire se présente au bureau de vote du mandant, muni d'une pièce justifiant de son identité, et vote au nom du mandant.

11

Quelle pièce d'identité peut-on présenter pour voter ?

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale. Les documents permettant de prouver votre identité dépendent de votre nationalité.

Si vous êtes Français, pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

Si vous êtes Européen, pour prouver votre identité au moment de voter (élections municipales ou européennes seulement), vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Titre de séjour
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

En Vue très vite

Élections

12

Plusieurs bureaux de vote à Serris

Où devez-vous voter?

Lors des élections municipales, notre commune sera découpée en 4 bureaux de vote. Retrouvez le détail de ce découpage ci-après :

Bureau de vote n°1 (bureau centralisateur) - Hôtel de Ville - 2 place Antoine Mauny

Cours de la Garonne (du n° 1 au n° 39 et
du n°26 au n°40)Place de ToscaneRue des CeltesCours de la TamisePlace des CaravellesRue Marco PoloCours de l'ElbePlace GalatéeRue des ScandinavesCours de l'EscautPromenade BoréaleRue des Vikings

Cours du Danube Rue Bleue

Cours du Rhin Rue de l'Hymne à la Joie

Bureau de vote n°2 - Mairie du Bourg - 12 rue Émile Cloud

Allée des Marguerites Place d'Amilly Rue des Vergers Avenue de Bellesmes Route de Meaux Rue du Clos d'Orange Avenue de Saria Route de Provins Rue du Clos du Village Avenue du Couternois Rue de la Fontaine Rue du Clos Portail **Boulevard Robert Thiboust** Rue de la Garenne Rue du Marmouset Rue de la Marnière Rue du Pressoir Cours de la Forge Cours du 15 rue Émile Cloud Rue de la Morte Pave Rue du Puits

Impasse de la Ferme du CouternoisRue de LagnyRue Emile Cloud (du n° 1 au n° 33)Impasse des 4 NationsRue de l'ÉcoleRue Emile Cloud (du n° 2 au n° 44)Impasse du Clos du VillageRue de l'ÉgliseSente des CommunesImpasse Émile CloudRue de MagnyVenelle des Enfants Gâtés

Bureau de vote n°3 - Salle polyvalente groupe scolaire R. DOISNEAU - rue de l'Hermière

Allée des Longuioles Impasse de la Jouy Place Thomas le Pileur Allée des Vieux Prés Impasse des Prés Rue de Bellezane Rue de l'Erable Allée du Buisson Cocher Impasse du Lavoir Allée du Pré Claie Impasse du Moulin Rue de l'Hermière Rue du Mail Allée Tissandier Impasse Lara Boulevard du Champ du Moulin (du n° 01 Rue du Poncelet Passage des Bénédictins au n° 29 et du n° 2 au n° 90) Passage des Célestins Rue du Pré Annelet Cours des Enfants Rue du Pré Thomas Passage des Cordeliers Grande Allée Vapillon Place du Lavoir

Bureau de vote n°4 - Salle polyvalente groupe scolaire Jules VERNE - avenue Émile Cloud

Allée de la Plaine Cours de la Garonne (du n° 2 au n° 24) Rue de Gascogne
Allée des Belles Aulnes Cours du Tage Rue de Navarre
Allée des Gassets Le Clos Rose Rue du Clos de l'Etang
Allée des Grenadins Passage des Carthaginois Rue Émile Cloud (du n° 35 au n° 39 et du

Allée des Vénitiens Place de Gibraltar n° 46 au n° 54)
Boulevard du Champ du Moulin (du n° 31 Rue Christophe Colomb Rue Magellan au n° 109 et du n° 92 au n° 108) Rue de Castille Rue Vasco de Gama

En vue trés vite

l'affiche



Bienvenue à l'Espace Famille

L'Espace Famille a été mis en ligne début février. Il est désormais accessible sur internet à l'adresse suivante www.espace-citoyens.net/serris ou via le site de la commune: www.mairie-serris.net.

Cet Espace Famille, dont la mise en place a été possible grâce au passage au logiciel Concerto, est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Toutes les familles référencées ont reçu un courrier leur indiquant leur "clef enfance" permettant d'accéder à leur dossier. Après avoir créé leur compte Espace Famille puis entré cette clef enfance, les utilisateurs ont accès aux informations les concernant.

L'Espace Famille permet de :

- modifier une réservation d'activité en quelques clics,
- signaler une absence et joindre directement un certificat médical,
- consulter et payer ses factures en ligne,
- découvrir l'actualité concernant le service Accueil Famille, les dates d'inscription, les séjours, etc.



Vous avez besoin d'aide pour utiliser l'Espace Famille, vous n'avez pas de clef famille, vous avez une question ? Contactez le service Accueil Famille.

Hôtel de Ville de Serris 2 place Antoine Mauny - 77 700 Serris Téléphone: 01 60 43 67 92 Courriel: accueilfamille@mairie-serris.net

De nouveaux moyens de paiement

De nouveaux moyens de paiement pour régler vos factures à l'Accueil Famille ont été mis en place.

En plus des moyens de paiement classiques, chèques (à l'ordre du Trésor Public), espèces, CESU (pour toutes les prestations hors restauration scolaire et portage de repas), chèque vacances (séjours uniquement), Bons CAF (prestations précisées sur le bon), vous pouvez désormais utiliser la carte bancaire, le paiement en ligne (via l'Espace Famille) et le prélèvement automatique (courant mars). Pour ce dernier, vous devrez en faire la demande à l'Accueil Famille ; le plus simple, faites-en la demande depuis l'Espace Famille!



Xavier LANÉRY Adioint au Maire Délégué à la Solidarité, à la Famille et à la Petite Enfance

Temps scolaire une nouvelle organisation

Suite à la parution, le 24 janvier 2013, du décret n°2013-77 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Ville de Serris a vécu ces derniers mois au rythme d'une large concertation avec les acteurs éducatifs du territoire et les parents d'élèves sur la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré. Cette réforme sera mise en application en septembre 2014.



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire

Délégué au Sport

et à la Jeunesse

Une concertation constructive

Depuis 2013, la ville de Serris a vécu au rythme d'une large concertation. Un groupe de réflexion sur la réforme des rythmes scolaires réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, s'est ainsi réuni à quatre reprises en 2013 (1er et 26 février, 13 avril et 20 juin) et déjà à 3 reprises en 2014 (13, 14 et 16 janvier 2014). La qualité de ces rencontres a été particulièrement appréciée par tous les intervenants, tant dans l'écoute et la qualité du dialogue, que dans le contenu des échanges. La concertation s'est également déroulée au sein des conseils d'école, et

à l'occasion de réunions de parents d'élèves au sein des groupes scolaires.

Cette concertation a permis, d'une part, d'informer sur le contenu de ce décret et de mesurer les implications de cette réforme, et d'autre part, d'ouvrir une réflexion collective sur les solutions qui permettraient d'appliquer cette réforme avec le souci constant de l'intérêt et du bien-être de l'enfant. Le travail collectif d'élaboration s'est appuyé sur les contributions de tous les acteurs (enseignants et représentants de l'Éducation Nationale, parents, représentants de parents d'élèves, associations,

Rappel: que prévoit la réforme

- La réforme des rythmes scolaires prévoit une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, sur la base des dispositions suivantes :
- Une semaine scolaire de 24 heures réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin (ou le samedi matin sur dérogation).
- Un maximum de 5 h 30 par jour et de 3 h 30 par demi-journée.
- Une pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1 h 30.
- L'apparition d'un nouveau **temps d'activités périscolaires ou TAP** à la charge des collectivités territoriales (voir page 17).
- La disparition des 2 heures d'aide personnalisée remplacées par des "activités pédagogiques complémentaires" ou APC par groupes restreints d'élèves (voir page 18).



services municipaux, représentants de la municipalité), et a permis d'aboutir à une proposition d'organisation de la semaine partagée par tous et favorisant au mieux les apprentissages dans le respect des rythmes de vie de l'enfant.

Une nouvelle organisation pour septembre 2014

L'ensemble de ces échanges a abouti premièrement au choix de la commune, suivant un avis largement partagé au sein de la communauté éducative, de reporter l'application de la réforme à la rentrée scolaire.

Cette concertation a conduit à l'élaboration d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire. Partagée par l'ensemble des acteurs éducatifs et respectant le décret défini par l'État, cette proposition est également en accord avec le Projet Éducatif Local élaboré par la ville.

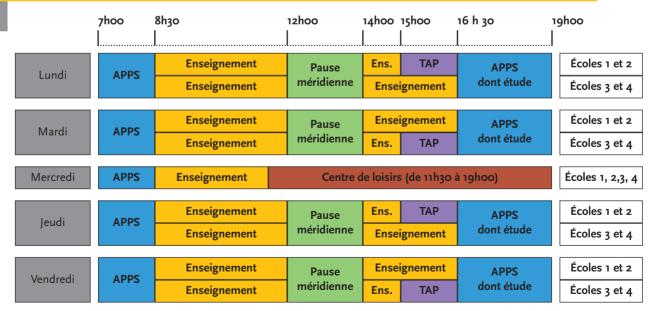
Les écoles de Serris ouvriront leurs portes le mercredi matin, au titre de la neuvième demi-journée d'école instaurée par le décret.

Le temps d'enseignement sera plus important les matinées avec 3 h 30 de cours au lieu de 3 h 00 actuellement. La contribution aux débats de Claire LECONTE, chronobiologiste et psychologue, spécialiste des rythmes biologiques de l'enfant, a permis de rappeler la pertinence d'un temps d'enseignement plus important sur le matin, permettant un meilleur apprentissage du fait d'une meilleure attention de la part des élèves. L'heure de démarrage des cours restera inchangée. Les horaires des matinées d'enseignement ont donc été fixés de 8 h 30 à 12 h 00, la matinée du mercredi débutant également à 8 h 30 pour se finir à 11 h 30.

Partant d'une exigence unanimement partagée de faire du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) un temps éducatif de qualité, il a été convenu d'opter pour une répartition de ce TAP sur 2 jours par semaine. D'une durée de 1 h 30, le TAP sera positionné en fin de journée de 15 h 00 à 16 h 30. Deux écoles appliqueront le TAP le lundi et le jeudi, tandis que les deux autres écoles l'appliqueront le mardi et le vendredi. Une alternance est prévue chaque année entre les écoles pour que les jours de TAP ne soient pas identiques d'une année sur l'autre.

15

Schéma: l'organisation sur Serris en septembre 2014



TAP : Temps d'Activité Péri-éducatif

Les horaires des APC (activités pédagogiques complémentaires) seront définis ultérieurement

APPS : Accueils Pré et Post Scolaires

Une concertation qui se poursuit

La concertation menée a conduit à la mise en œuvre de l'organisation du temps scolaire. Cependant, les échanges entre les différents acteurs éducatifs du territoire ne sont pas achevés.

Une fois le cadre de l'organisation de la semaine clairement délimité, ce sont désormais les acteurs éducatifs eux-mêmes, groupe scolaire par groupe scolaire, qui sont appelés à travailler étroitement ensemble pour élaborer le contenu détaillé des parcours éducatifs. Ils doivent également trouver, sur chaque site, les meilleures solutions d'organisation : temps de concertation entre intervenants, mutualisation de locaux et de moyens, etc.

Cette expérience vivante de démocratie participative doit se poursuivre dans les prochains mois car le

> chantier de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires est loin d'être achevé. Les 13, 14 et 16 ianvier été organisées : la première avec les directeurs d'école, la seconde avec les parents d'élèves et la dernière avec et sportives.

2014, 3 réunions ont ainsi les associations culturelles Consciente des répercussions de la mise en place de cette réforme, la Ville de Serris a nommé une chargée de mission pour appuyer les services et les partenaires associatifs dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

L'intérêt et le bien-être de l'enfant

L'intérêt et le bien-être de l'enfant sont au cœur des préoccupations de la Ville et de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

L'objectif poursuivi à Serris dans la mise en place de cette réforme est d'aboutir à une organisation de la semaine scolaire qui soit adaptée aux rythmes de vie de l'enfant, favorisant ses apprentissages et sa réussite scolaire grâce à un encadrement de qualité.

Ce changement vise également à donner à tous les enfants un même accès à l'exercice d'activités sportives et culturelles. Une façon pour l'enfant de découvrir mais aussi de s'exprimer et de s'approprier son environnement.

Premiers retours d'expérience

Une enquête a été réalisée par l'Association des maires de France sur les nouveaux rythmes scolaires en novembre 2013. Elle indique que les nouvelles activités périscolaires sont très largement fréquentées et qu'elles sont gratuites à 80%. Toujours selon cette enquête, le coût médian de ces activités pour les communes est de 150 euros par élève. 4 000 communes, scolarisant 22% des élèves, ont mis en place cette réforme à la rentrée 2013. Plus de 4 maires sur 5 (83%) engagés dans la réforme et plus de 70% des parents concernés sont satisfaits.



Des Temps d'Activités Périscolaires de qualité

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont à la charge de la commune qui fixe son contenu. Serris entend bien proposer des activités avec un contenu aussi qualitatif, que ce qui est déjà mis en place actuellement, notamment grâce au PEL.

Une attente légitime s'est exprimée dans la phase de concertation sur le profil et le niveau de qualification des intervenants. Elle a rejoint l'engagement initial de la Ville de garantir un encadrement qualifié en nombre suffisant. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, la Ville a convié les acteurs concernés à des temps de travail ou d'information, école par école, pour prendre connaissance du profil et du niveau d'expérience ou de qualification des intervenants. L'organisation d'un stage BAFA par la Ville de Serris aux vacances de la Toussaint 2013 a également constitué une avancée supplémentaire vers la création d'un vivier d'intervenants qualifiés.

Les associations de la Ville ont été invitées à s'inscrire dans la démarche des TAP et rejoindre l'encadrement ou l'organisation de ces temps périscolaires. À l'occasion d'une première réunion qui s'est déroulée le 16 janvier 2014, plusieurs associations culturelles et sportives ont manifesté leur intérêt pour collaborer à l'organisation des TAP.

Partant de l'objectif d'instaurer des temps éducatifs de qualité, le contenu du TAP sera orienté autour de 6 axes éducatifs : Citoyenneté, Développement Durable, Sciences et Technologies, Culture et Expression, Activités Physiques et Sportives, Ouverture sur le monde.

La Ville de Serris s'est également engagée à ce que les TAP soient mis en place sans surcoût pour les parents.

Dans la suite de la mise en place de son Projet Éducatif Local (PEL), la Ville a commencé à élaborer un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui sera transmis, au printemps, au Directeur académique des services de l'Éducation Nationale. Ce Projet Éducatif de Territoire sera conclu pour une durée de 3 ans.

L'objectif du Projet Éducatif de Territoire est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Le PEDT rejoint donc la politique éducative de la Ville menée au sein du Projet Éducatif Local (PEL) qui s'attache à la mise en cohérence de l'action de l'ensemble des co-éducateurs. Cette action repose sur une vision globale de l'éducation, partagée au sein de la collectivité par de nombreux acteurs. La volonté de la Ville de Serris est de mobiliser tous les partenaires qui ont un rôle dans l'éducation : les associations, les enseignants, les partenaires institutionnels, les services municipaux (centres de loisirs, jeunesse, restauration scolaire, ATSEM, sport, culture, etc.) les parents, les enfants et les jeunes.

Le PEDT, en cours d'élaboration par la commune formalisera cet engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.

Les activités pédagogiques complémentaires

La réforme des rythmes scolaires a conduit à la disparition des 2 heures d'aide personnalisée remplacées par des "activités pédagogiques complémentaires" ou APC par groupes restreints d'élèves.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires.

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel;

- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT.

Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux activités pédagogiques complémentaires avec les élèves est de 36 heures.

Les APC peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants. Le maître de chaque

classe dresse, après avoir dialogué avec les parents et recueilli leur accord ou celui du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires. Cette liste, dont le conseil des maîtres ou le conseil de cycle a connaissance, doit évoluer au cours de l'année en

fonction de l'émergence de besoins nouveaux.

À l'école maternelle, l'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale et à la découverte de l'écrit, par exemple, par l'accès à des récits riches et variés. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec l'enseignant. Ce temps d'aide permet aussi la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles.

À l'école élémentaire, l'aide peut être consacrée à l'amélioration des compétences en français ou en mathématiques. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement,

de systématisation ou des approches différentes des savoirs. Elle favorise la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées.

En complément du travail effectué en classe, l'aide au

travail personnel a pour objectif de permettre à chaque élève d'acquérir une méthodologie de travail et de devenir de plus en plus autonome pour réaliser des tâches à sa portée. Il dispose pour cela des outils nécessaires qu'il apprend à maîtriser (dictionnaires, ressources numériques, etc.).

Album de Serris

Animation

Un avant-goût de Noël

Le 21 décembre dernier, la Ferme des Communes a réuni les enfants des écoles maternelles et élémentaires de Serris pour le traditionnel spectacle de Noël offert par la commune. Un moment agréable placé sous le signe de la bonne humeur.



Gilbert BRULFER1
Conseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le service Animation et Jumelage de la Ville de Serris a proposé aux jeunes Serrissiens un merveilleux spectacle : "Le monde diplodocus". 2 représentations ont été assurées dans la journée par une troupe d'artistes composée de Nicolas Berton à la guitare et au piano, de Fannytastic à l'accordéon et au clavier, de Morvan Prat à la contrebasse, d'Olivier Touati à la batterie et d'Élodie Retière dans la peau des dinosaures. Le spectacle s'est vu rythmer par de multiples chansons entraînantes et par la projection en 3D de dinosaures!

Durant une heure, les enfants accompagnés de leurs parents le matin et entouré des animateurs de la commune l'après-midi, ont vécu en musique le retour des dinosaures qui ne seraient pas morts.

À travers des chansons et un récit théâtralisé, les enfants ont rencontré Vanda, la petite allosaurus qui n'aime pas la bagarre, le fameux T.Rex qui transforme tout en steak tartare et d'autres doudounosaures très attachants.

Interactif et fantastique le spectacle a captivé son jeune public.

À la fin de la représentation, les artistes ont chaleureusement été applaudis. Les enfants de maternelle sont chacun repartis avec une trousse pleine de bonbons. Puis l'après-midi, les élémentaires ont profité du spectacle et ont reçu un petit sac mêlant friandises et un jeu de cartes.

Le spectacle de Noël aura une nouvelle fois conquis les enfants quelques jours avant Noël.





Album de Serris

Association

20

Conseiller municipal

Délégué à l'Animation et au Jumelage

Musique Passion: l'animation pour tous

Musique Passion est une association serrissienne qui organise de nombreuses manifestations et activités sur le territoire du Val d'Europe : soirées à thème, fêtes ou karaokés. Chaque événement rassemble un grand nombre de participants.

Nous avons rencontré Jean-Claude Souffir, Président de l'association Musique Passion.



L'association Musique Passion est une association à but non lucratif de loi 1 901. Elle crée des manifestations et activités sur la commune de Serris et plus largement sur le territoire du Val d'Europe. Musique Passion organise principalement des karaokés à Serris et propose d'animer divers événements locaux sous forme de "package animation". Créée le 23 juin 2001, l'association compte aujourd'hui 9 membres dont 6 membres fondateurs et 31 adhérents.



L'association propose à ses adhérents, tous les 15 jours à Serris des soirées karaoké. Ces dernières sont l'occasion pour chacun de passer de bons moments en toute convivialité et de s'évader après une semaine de travail.

Musique Passion est régulièrement sollicitée par d'autres associations de Serris car les tarifs très modérés que nous proposons correspondent à leur



Soirée Cabaret - 2014

budget. En 2013, nous avons ainsi réalisé des bals musette pour le Club de la Bonne Humeur et une soirée orientale pour l'association Serris Commerces et Entreprises.

En partenariat avec la ville de Serris qui programme et finance les artistes, nous organisons et animons

chaque année une soirée à thème. Ces événements très appréciés sont ouverts à l'ensemble des habitants de la commune, quel que soit leur âge. La soirée Cabaret d'octobre dernier a ainsi réuni plus de 130 personnes autour d'un repas, d'un spectacle et d'une soirée dansante.



Soirée Cabaret - 2014

Nous animons chaque année depuis 8 ans et toujours en partenariat avec la Mairie, le bal du 13 juillet. Cette soirée est devenue un rendez-vous incontournable, regroupant chaque année plus de 500 Serrissiens autour du buffet offert et de la soirée dansante.

Nous participons également à d'autres événements comme la fête de la culture du SAN, des fêtes sportives et des remises de médailles sportives.

Quels sont les objectifs de l'association?

Musique Passion a pour objectif de faire participer le plus grand nombre de Serrissiens et Valeuropéens à la vie festive de la commune. L'association souhaite susciter des rencontres et des échanges à travers les activités et soirées qu'elle organise.

Ces manifestations que nous réalisons permettent de contribuer au dynamisme de la Ville et de proposer aux habitants des animations proches de leur domicile.



Bal du 13 juillet- 2013

Quelles sont les valeurs de Musique Passion?

Les valeurs principales de notre association sont la convivialité et le partage. Musique Passion agit pour faire perdurer le lien social sur le territoire. L'ouverture aux autres est très importante pour nous ; nous voulons que toutes les générations et toutes les catégories socioprofessionnelles puissent se côtoyer en toute convivialité.

Que peut-on vous souhaiter pour 2014?

De continuer sur cette même lancée et de garder toute la dynamique qui nous anime depuis plus de 10 ans. Je souhaite que les Serrissiens et Valeuropéens continuent à répondre présent à nos rendez-vous et et à y participer dans la joie et la bonne humeur.



Soirée Cabaret - 2014

MUSIQUE PASSION : Président : M. SOUFFIR Tél. : 06 85 47 19 76 Courriel : musiquepassion.serris@gmail.com

35 ans de Bonne Humeur

Le 1^{er} décembre dernier, le Club de la Bonne Humeur des aînés de Serris a réuni l'ensemble de ses membres à la salle polyvalente Jean de la Fontaine pour fêter ses 35 ans dans la joie et évidemment... dans la bonne humeur!

Le Club de la Bonne Humeur des aînés de Serris

Activités pour les retraités et préretraités à partir de 55 ans

Président : M. SOYARD Tél. : 06 65 97 29 96



21

Album de Serris

Animation

22

Journée BD Le 9^e art à l'honneur

La Bande Dessinée était une nouvelle fois à l'honneur lors de la 5^e édition de la journée BD organisée par la Ville, en partenariat avec l'association Des Bulles dans la Marne.

Le 9 février dernier, la 5^e édition de la Journée BD avait pris ses quartiers dans la salle polyvalente Jules Verne.

Comme les années précédentes, la Ville de Serris avait noué un partenariat avec l'association Des Bulles dans La Marne pour l'organisation de cet événement. L'association, dont l'objectif est de promouvoir le 9e art, a ainsi contacté une quinzaine d'auteurs aux styles et aux univers totalement différents afin que toutes les générations puissent trouver leur bonheur lors de cette journée.

Comme lors des éditions précédentes, de nombreux dessinateurs et scénaristes étaient donc venus à la rencontre de leur public comme Ange, Virginie Augustin, Adeline Blondieau, Jean Christophe Derrien, Erroc, Ben Fiquet, François Gomes, Herval, Alain Janolle, Looky et Dem, Niro, Pascal Piatti, Claude Plumail, Fabien Rypert, Alberto Varanda et Frédéric Vignaux. Tout au long de la journée, ils se sont prêtés au jeu des dédicaces en offrant des dessins personnalisés et ont profité de ce moment d'échanges





avec leur public comme le souligne Jean Christophe Derrien - scénariste : "C'est la deuxième fois que je participe à la journée BD de Serris, j'y étais déjà venu il y a 3 ans. Souvent les gens viennent pour les dessins mais ils s'intéressent également à mon travail de scénariste comme je peux m'en rendre compte au vu de leurs nombreuses questions. J'apprécie de rencontrer des fans ; c'est important d'aller à leur rencontre et de ne pas rester seul pas devant son ordinateur".

Pour les fans de BD, cette journée est un moment privilégié de rencontre, comme le confie Thierry, venu spécialement de Torcy : "J'ai connu l'événement sur un site dédié aux bandes dessinées. C'est la première fois que j'y participe et je passe un très bon moment. Je suis collectionneur de BD et cet événement me permet de rencontrer d'autres fans de BD et d'obtenir des dédicaces d'auteurs que j'admire". La journée BD n'est pas réservée seulement aux très grands fans mais est également ouverte à toutes les tranches d'âges, à toute la famille comme le confirme le témoignage d'Isabelle, 51 ans, de Villiers sur Morin :



Gilbert BRULFERT Conseiller municipal Délégué à l'Animation et au Jumelage





"C'est la deuxième année consécutive que je viens avec mes deux enfants. Nous venons pour le plaisir de découvrir de nouvelles BD et leurs auteurs. Les enfants sont ravis de repartir avec de beaux dessins".

Les lecteurs pouvaient apporter leurs BD pour les faire dédicacer mais également en acheter de nouvelles directement sur place grâce à la librairie Christmann de Lagny-sur-Marne qui vendait les BD des auteurs présents. L'occasion de compléter sa collection, de découvrir de nouveaux albums et de les faire dédicacer comme le souligne Rémy, Serrissien de 13 ans, "J'ai connu cet événement par mon professeur. C'est la deuxième fois que j'y participe et ça me plaît beaucoup. Je repars avec de nouvelles BD et de beaux dessins".

Quand la journée BD a fermé ses portes, les auteurs et les 300 lecteurs qui avaient participé à cette journée étaient unanimes sur la réussite de cet événement. Pour l'auteur Pascal Piatti, "c'était la





première fois que j'étais présent à cet événement. La journée s'est très bien passée, avec une très bonne ambiance. J'étais très content d'y être. J'étais déjà venu en tant que lecteur et cette année, j'étais ravi de partager cette journée en tant qu'auteur. J'espère participer aux prochaines éditions" Cette impression était également partagée par Steven, Président de l'Association Des Bulles dans la Marne : "Les fans et les auteurs étaient ravis. L'ambiance était conviviale et tout le monde était heureux de partager sa passion. J'espère renouveler l'expérience l'an prochain"



Une formation aux premiers secours pour des jeunes plus responsables

Le samedi 25 janvier dernier, la Ville de Serris mettait en place à la Maison des Jeunes "Les Semailles" une initiation aux premiers secours. Organisée par le service Jeunesse de Serris en partenariat avec les sapeurs-pompiers de Chessy, cette formation a permis à nos jeunes Serrissiens de se former aux premiers secours.



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire

Délégué au Sport

et à la Jeunesse

Le module Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) est une formation de base aux premiers secours. Ouverte à tout individu de plus de 10 ans, cette formation pratique repose sur la prévention de risques et l'apprentissage des gestes de premiers secours.



À l'initiative du service Jeunesse de la commune, 8 stagiaires dont 5 jeunes qui ont suivi la formation BAFA proposée par la Ville en octobre dernier et 2 membres de l'équipe jeunesse se sont retrouvés le samedi 25 janvier pour suivre le module PSC1. Cette formation répondait à plusieurs objectifs pédagogiques de la Maison des Jeunes comme la participation citoyenne et la prévention des comportements à risque/droits à la santé.

Pendant 7 heures, les stagiaires ont abordé avec Valentino, brigadier des pompiers de Chessy, les différentes situations auxquelles ils pourraient être confrontés au quotidien tel que l'étouffement, l'hémorragie et l'inconscience. Différentes mises en situation leur ont permis d'apprendre étape par étape la manière d'examiner une victime, les gestes à effectuer pour lui venir en aide et la bonne méthode pour prévenir les secours.

Après évaluation de leurs aptitudes, l'ensemble des participants est reparti avec leur diplôme PSC1 en poche. Ainsi formés et avertis, les diplômés pourront agir dans la plupart des situations d'urgence. Cette formation est également un vrai plus pour les jeunes ayant suivi le stage BAFA d'octobre et les enfants qu'ils sont amenés à encadrer.

Au vu de cette réussite, la Ville de Serris souhaite renouveler l'expérience et assurer une formation au plus grand nombre de jeunes. Une nouvelle formation PSC1 aura lieu entre les mois d'avril et mai prochains, l'occasion pour chacun de s'investir en tant que citoyen responsable.



Remise du brevet des collèges

Le 20 décembre dernier, M. Gayaudon, Maire de Serris et M. de Belenet, Conseiller Général étaient au collège Madeleine Renaud à Serris pour remettre avec M^{me} Errachidi, Proviseur, le diplôme du Brevet des Collèges aux élèves de troisième de la promotion 2013.

Organisée pour la première fois par le Collège, cette cérémonie était l'occasion de féliciter les élèves pour

leurs très bons résultats dans cette épreuve : 85,5 % de réussite dont 10 mentions très bien, 35 mentions bien et 41 mentions assez bien.



25

Marché de Noël de l'école J. de la Fontaine

Le samedi 14 décembre dernier, parents et enfants se sont retrouvés à la salle polyvalente Jean de La Fontaine pour un marché de Noël et une représentation de chorale. Organisée par l'association le Corbeau et le Renard et le groupe scolaire Jean de la Fontaine, cette animation a été l'occasion pour chacun de passer un joli moment en avant-goût des fêtes.





En Bref



La Ville de Serris a réalisé des travaux de rénovation du garage de l'Épicerie Solidaire située au 15 rue de la Morte-paye. La modernisation de cet espace par la commune a permis à l'Oasis du Val d'Europe de disposer d'un espace plus grand et d'un lieu de stockage optimisé.



En décembre dernier, comme tous les ans, les co-éducateurs de l'enfant (représentants des parents d'élèves, directeur d'écoles, Inspection académique, agents municipaux, etc.) se sont réunis pour une soirée conviviale d'échanges autour des attentes et besoin de tous afin de continuer à améliorer l'accompagnement de l'enfant.

Vœux 2014 de la Municipalité

Le 28 janvier dernier avait lieu la traditionnelle cérémonie des vœux de la Municipalité à la Ferme des Communes. Retrouvez le discours prononcé à cette occasion par Denis Gayaudon, Maire de Serris.



Les élèves de l'École de Musique Serrissienne ont, comme tous les ans, ouvert la cérémonie.

Une particulière émotion

Merci à vous tous d'être présents à ce rendez-vous de janvier qui a lieu traditionnellement à la Ferme des communes, dans la salle Alfred de Musset. Elle vit sa 10° saison culturelle.

Cette année, j'ai une particulière émotion à vous présenter mes vœux pour deux raisons principales.

La plupart d'entre vous le savent déjà, puisque je l'ai annoncé publiquement, **ce sont, ce soir, mes derniers vœux de Maire.**

J'ai fait le choix de ne pas me représenter dans cette fonction de premier magistrat de la commune que j'ai porté pendant 19 ans avec passion. Elle m'a permis d'accompagner, avec d'autres, la transition de notre village en une ville.

Mais si je suis ému ce soir, c'est surtout parce qu'il y a quelques mois, je ne pensais pas que ma santé me permettrait d'arriver au rendez-vous de 2014.



Denis Gayaudon, Maire de Serris a commencé son discours en remerciant tous les partenaires de la commune.

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous pour pouvoir, de vive voix, vous dire à quel point les messages que vous m'avez transmis à l'époque, m'ont touché et m'ont insufflé de l'espoir et de l'énergie.

Merci à chacune et à chacun de m'avoir aidé à traverser cette périlleuse épreuve qu'est la leucémie.

Dans la vie en général et dans le milieu politique en particulier, le rendez-vous de la maladie est l'occasion de mesurer la qualité humaine de ceux qui vous entourent.

Je tiens à saluer la compétence, le civisme et la ferveur des adjoints qui ont pris le relais sous l'autorité de ma première adjointe Martine Offroy, tous assistés par ma Directrice de Cabinet, Sandrine Samuelian, et par mon Directeur Général des Services, Guillaume Legasa.

Je veux les en remercier publiquement avant de quitter mes fonctions premières.

Je souhaite également remercier l'ensemble des

élus du conseil municipal de Serris pour ce qu'ils ont pu apporter à l'intérêt général et au bien commun pendant ces 6 années.

Je remercie aussi tous les agents municipaux qui se sont investis au quotidien pour notre commune depuis 6 ans et parfois bien plus.

Vous comprendrez que j'aie également ce soir une pensée particulière pour ma compagne, (exceptionnellement dans la salle), qui, depuis plus de 20 ans, a partagé mon engagement municipal même si elle est souvent restée dans l'ombre (à l'exception peut-être des commémorations du 8 mai et du 11 novembre).

Cependant, "elle n'a jamais été dans mon ombre, c'est moi qui étais dans sa lumière".



Rendez-vous démocratiques de 2014

2014 est une année riche en rendez-vous démocratiques : en mars, les élections municipales avec en parallèle les élections communautaires, puis en mai, les européennes.

La proximité des 23 et 30 mars prochains engendre un certain nombre de contraintes dans les messages délivrés ce soir car tout ne peut pas être dit.

Je tiens toutefois à vous rappeler, qu'au printemps, vous aurez, pour la première fois, à choisir, lors d'un même scrutin, vos conseillers municipaux et les conseillers communautaires vous représentant au SAN. Les uns et les autres étant tous désignés au suffrage direct.

Aménagement

Notre territoire classé en Opération d'Intérêt National (OIN) est influencé dans son développement par les orientations de l'État.

Cependant, pour les élus locaux, il est essentiel de

maintenir une constante vigilance dans la logique et la cohérence d'aménagement notamment dans l'accompagnement de l'arrivée de populations nouvelles avec la création d'équipements publics, et d'indispensables infrastructures, en particulier dans le domaine des transports.

L'année 2013 a d'ailleurs été l'enjeu de multiples débats sur la prochaine phase d'aménagement, plus connue sous le terme de Phase IV.

Les différents maires concernés ont exprimé leur volonté d'attendre des garanties précises de l'État sur les conditions de la réussite de cette nouvelle phase, avant de la valider.

Il est indispensable que chacun des partenaires concernés puisse comprendre la nécessité de cette exigence pour maintenir un développement harmonieux et durable sur notre territoire.

Le nouveau schéma directeur de la région Île de France (SDRIF) approuvé fin 2013, nous définit comme l'un des pôles majeurs du développement urbain de notre Région, et même de France.

2013 a été l'année du recensement général à Serris. Il est facile de constater que la population de notre commune, 7 935 habitants, a augmenté de + 30 % en 5 ans, alors que, sur cette même période, la hausse moyenne départementale n'a été que de 5 %.

Logement

Dans un tel contexte d'OIN et de pôle majeur de développement, la création de logements sur Serris, si elle est légitime, au nom de l'intérêt général, doit se faire de façon maîtrisée en parallèle d'une création d'emplois sur site.

Ainsi, à proximité de l'Hôtel de ville, la résidence de Castille, livrée fin 2013, proposant de l'accession aidée, a permis à 29 familles dont la moitié est serrissienne, de trouver un logement cours de l'Elbe.

En parallèle, l'État, ADOMA, et Disney ont tenu leur engagement : après 5 ans d'activité, chaque résidant du Hameau de l'Espoir a été accompagné dans une recherche de logement pérenne.

Nouveaux équipements publics

L'arrivée continue de nouveaux habitants engendre des besoins en termes d'équipements et d'infrastructures qu'il faut anticiper au mieux.

Coupd'œil

Cérémonie

28

C'est dans cet esprit que le comité syndical du SAN a décidé, par vote du 15 janvier 2014, le lancement de la première phase d'un complexe pour l'enfance associant un 5^e groupe scolaire, un centre de loisirs, et une maison de la petite enfance.

Le groupe scolaire de 16 classes sera réalisé en premier pour permettre la préfiguration du centre de loisirs.

La même logique accompagne les besoins de nos adolescents : Il a été acté lors du comité syndical du 28 mars 2013, la réalisation d'un équipement dédié, dans le centre urbain.

Dernièrement, le centre de loisirs des P'tits loups s'est agrandi du rez-de-chaussée de la Salle des Moissons afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Les enfants ont également pu investir deux nouvelles aires de jeux dans le centre urbain : une dans le parc et l'autre place de Galatée à proximité du lac.



L'aire de jeux du parc du centre urbain

Un nouveau terrain propose désormais du multisports en libre accès entre le lycée et le gymnase Olympe de Gouges.

Dans le Bourg, **une plaine de jeux a été créée** derrière le collège, le long du stade des Marmousets.

Par ailleurs, les études se poursuivent sur l'implantation du futur campus universitaire du Val d'Europe: 10 ha implantés sur 3 communes, Montévrain, Jossigny, et Serris ayant pour vocation d'accueillir à terme 10 000 étudiants mais également des commerces et des activités économiques.

Développement économique

Dans le cadre de l'équilibre emplois habitants, mais aussi de celui de nos finances, le développement économique a toute son importance, et c'est dans ce contexte que se prépare activement l'extension prévue pour fin 2016 de 21 000 m² du centre commercial côté cours du Danube

À l'angle du Cours du Danube et de la méridienne, a débuté la construction des 3 bâtiments du programme Greenwich. Il est composé de 11 000 m² de bureaux et 2 000 m² de commerces.



Le programme Greenwich

Sur la ZAC du Prieuré, **Ludendo**, le leader européen du jouet, **a ouvert son siège administratif**.

À l'automne dernier, le Gouverneur de la **Banque de France** est venu inaugurer un **data center** sur Serris.

À la sortie de l'autoroute, la ZAC du Couternois commence à se dessiner avec l'installation prochaine du groupe Auvalis. Elle pourra aussi accueillir des jardins familiaux.

À notre porte et pour une petite partie sur notre territoire, se développe le programme d'éco-tourisme **Villages Nature**. Il générera près de 800 millions d'investissements publics et privés et permettra la création de 1 600 emplois directs.

Pour les plus petites structures ou les travailleurs indépendants, un espace en libre-service, le télécentre **Buro'nomade**, a ouvert ses portes récemment au cœur du centre urbain.

Ce jour même, pour la première fois en France dans un établissement d'enseignement supérieur, a été inauguré, sur Serris, à l'IFIS (Institut Francilien d'Ingénierie des Services), un espace de travail partagé entre étudiant, enseignants et professionnels.



SOS Médecins a fait le choix de s'installer en 2013 à Serris dans les locaux de la résidence pour personnes âgées Les Berges du Danube.

Pour les services et commerces de proximité, l'Association Serris Commerces et Entreprises s'est structurée et a organisé sa 1^{re} quinzaine commerciale. Elle finalise le lancement prochain de son portail internet.

Des travaux d'aménagement ont récemment permis à l'épicerie solidaire, **L'Oasis, de doubler son espace de stockage.**

Nous suivons également avec un grand intérêt l'ouverture prochaine d'une pharmacie dans le Bourg et la création d'une AMAP sur le Val d'Europe.

Ainsi, on peut dénombrer sur Serris plus de 5 000 emplois pour environ 4000 actifs.

Pour terminer, et se projeter dans l'avenir, il faut savoir aussi que certaines décisions gouvernementales ont des conséquences à très court terme sur le fonctionnement de la commune.

D'abord avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Réforme des rythmes scolaires et PEL

Nous avons organisé en 2013 et poursuivi en 2014, des réunions de concertation avec l'éducation nationale (inspecteur et enseignants), les parents d'élèves et les associations afin de réfléchir tous ensemble sur la possible organisation du temps de classe et des activités périscolaires.

En premier lieu, a été privilégié le bien-être de l'enfant.

Cela permet également de faire évoluer notre Programme Éducatif Local.

Déjà une **formation générale au BAFA** a été proposée à 29 stagiaires pendant 8 jours. À terme, ces jeunes adultes pourront encadrer efficacement des enfants.



Formation générale au BAFA

Ouverture de l'Espace Famille

L'ouverture prochaine d'un portail internet Espace-Familles facilitera la gestion des inscriptions aux services et activités proposés dans le temps scolaire et extra-scolaire.

Il permettra un accès continu à l'information de son compte famille et autorisera de nouveaux moyens de paiements.

Intercommunalité

Autre réforme de l'État très importante, la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM), promulguée hier, nous contraindra, sauf particularités, à un regroupement intercommunal beaucoup plus large, d'au moins 200 000 habitants à partir du 1^{er} janvier 2016... À méditer.

Quoi qu'il en soit, dans un contexte national complexe, notre secteur reste privilégié par son dynamisme.

Tant de choses ont déjà été accomplies!

Tant de formidables opportunités s'ouvrent encore à notre commune! Nous ne pouvons qu'être optimistes pour l'avenir.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une très bonne année 2014 ainsi qu'une très bonne santé.

Coup d'œil

Cérémonie

30

2 médaillés à l'honneur

Lors de la cérémonie des vœux, la Ville de Serris a de nouveau souhaité remercier et honorer publiquement des personnes œuvrant en faveur de la commune en leur remettant la médaille de la Ville.

André Lankry



André Lankry, marié, 4 enfants, habite Serris depuis 2003. Un matin alors qu'il rentrait chez lui après avoir accompagné sa fille à l'école, il entend des cris, juste à côté de chez lui. Il va voir ce qui se passe quand il se déplace et découvre sa voisine en train de se faire agresser par une personne cagoulée. André Lankry se précipite immédiatement et frappe l'agresseur... "J'ai agi d'instinct, je ne peux pas laisser une femme ou quiconque se faire attaquer".

M. Lankry restera auprès de sa voisine, en état de choc, jusqu'à l'arrivée de la Police Nationale qu'il a prévenue. Pour expliquer son comportement, M. Lankry répond "je n'ai pas réfléchi, je n'ai même pas vu si l'agresseur était armé; si on pense à ce que l'on va faire, c'est déjà trop tard".

Quand on demande à M. Lankry ce qu'il ressent en recevant la médaille de la Ville, il répond avec modestie que quand Monsieur le Maire lui a proposé, cette médaille, il a simplement dit oui. "Ce qui m'a fait vraiment plaisir, c'est quand M. Gayaudon est passé chez moi 2 heures après l'agression pour me remercier d'être intervenu. La médaille de la ville, c'est un plus!



Gérard Laverie commence sa carrière dans la fonction publique territoriale à 19 ans.

En 1996, après 16 ans au SAN du Val Maubué, Gérard Lavérie intègre le SAN du Val d'Europe. Directeur général des services, il coordonne également les services aménagement, urbanisme et développement économique. Tout au long de sa mission dans notre intercommunalité, il met en application ses compétences des mécanismes de la ville nouvelle au service de la réussite du projet de développement du Val d'Europe.

Reconnu et apprécié par ses collègues, les élus et les partenaires du territoire, il œuvre avec un investissement de tous les instants dans l'animation du partenariat public/privé spécifique à notre secteur avec la présence d'Euro Disney.

Après une carrière bien remplie Gérard Lavérie part en retraite début 2014. Tous ceux qui l'ont côtoyé s'accordent à dire qu'il est un des acteurs importants du développement du Val d'Europe et donc de notre commune.

Absent pour des raisons de santé, Gérard Lavérie n'a pas pu être présent à la cérémonie de remise des médailles de la Ville.

Nous lui souhaitons une très belle retraite.



Ghislaine SERVIÈRES Conseillère Municipale Déléguée auprès du Personnel et des Partenaires Extérieurs



Coupd'œil

Enfance

31

L'extension des P'tits Loups inaugurée

Le mardi 7 janvier dernier, M. Gayaudon, Maire de Serris et M^{me} Audrain, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et à la Restauration Scolaire, ont inauguré l'extension de l'accueil périscolaire les P'tits Loups.

La salle des Moissons a été entièrement rénovée afin d'accueillir les CM1-CM2 de l'accueil périscolaire Les P'tits Loups. Le 7 janvier, les enfants leurs parents et les acteurs éducatifs du service Enfance Jeunesse ont partagé un goûter à l'occasion de l'inauguration de ce nouveau local d'accueil périscolaire.

Ce moment convivial fut l'occasion pour Monsieur le Maire de conter aux enfants l'histoire et l'évolution de leur nouvelle salle d'accueil périscolaire. Assis autour de M. Le Maire, les enfants ont ainsi appris que la salle des Moissons a connu diverses fonctions au fil du temps. Elle a accueilli des associations

sportives, des cours de danse et a même été transformée en école, en cantine puis en salle de réunion, pour finalement recevoir aujourd'hui les P'tits Loups. Désormais destinée à l'accueil périscolaire des grands de l'école Jean de la Fontaine, la salle des Moissons offre aux P'tits Loups une meilleure répartition des espaces et optimise la qualité des animations proposées.

Ce saut dans l'histoire a réjoui les enfants, heureux de pouvoir profiter à leur tour de la salle des Moissons. Une nouvelle histoire commence, et nous la souhaitons pleine de vie et de bons moments.



Sylvie AUDRAIN
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
Scolaire



Un public d'enfants attentifs et curieux.

Des sorties organisées pour les aînés

Que ce soit pour une croisière déjeuner sur la Seine suivie par la visite de l'aquarium du Trocadéro ou lors d'un déjeuner spectacle à Chalifert, les aînés savent profiter des traditionnelles sorties organisées à leur intention par la commune.



Gilbert BRULFERTConseiller municipal

Délégué à l'Animation

et au Jumelage



Le mercredi 11 décembre 2013, plus de 140 aînés se sont rendus en plein cœur de Paris pour déjeuner sur une ravissante péniche au pied de la Tour Eiffel.

Tout en savourant un repas à la fois chic et festif, les convives ont profité de l'animation d'une chanteuse présente à l'occasion de cette croisière sur la Seine. Comme souvent avec les aînés, le déjeuner s'est terminé sur la piste de danse.

Le groupe a ensuite pris la direction du Trocadéro



pour visiter l'incroyable Aquarium de Paris qui héberge aujourd'hui plus de 500 espèces animales. À travers ce voyage au cœur de tous les littoraux français de Métropole et d'Outre-Mer, les aînés ont croisé toute sorte d'espèces marines: hippocampes, raies, anémones ou encore poissons clown, sans oublier le fameux bassin des requins.

Ravis d'avoir participé à cette riche journée, nos aînés ont pris le chemin du retour à bord des 2 autocars mis à leur disposition par la Ville.

Les aînés de Serris, après avoir profité de la fin d'année 2013 lors de cette sortie à Paris, se sont retrouvés début 2014 pour le traditionnel repas des aînés de début d'année offert par la Commune.

Ainsi, le 19 janvier dernier, les aînés de Serris de 63 ans et plus ont partagé le traditionnel repas de fêtes. Plus de 120 personnes ont ainsi emprunté les bus mis à disposition au départ de l'Hôtel de Ville et de la Mairie du Bourg pour se rendre dans un cabaret.



Le repas a régalé les papilles des convives avec un

menu de fête : saumon, magret de canard et champignons, tartelette au chocolat et champagne.

Tout en dégustant leur repas de fêtes, les aînés ont profité d'un spectacle cabaret mêlant danseuses, transformiste, magicien, imitateur et ventriloque. Nos aînés se sont ensuite lancés sur la piste pour

un bel après-midi dansant.

Les personnes ne pouvant être présentes pour l'occasion ont, comme tous les ans, reçu un coffret dégustation. Les coffrets non distribués ont été remis à l'épicerie solidaire du Val d'Europe, l'Oasis.



33

Vous avez 63 ans ou plus (ou vous allez atteindre 63 ans en 2014) et vous ne bénéficiez pas à ce jour des actions portées par la Ville à destination des Aînés résidant à Serris ?

Nous vous invitons à prendre contact auprès du service Animation et Jumelage au 01 60 43 66 90

Un repas à domicile

Tout au long de l'année, la Ville de Serris assure un service de portage de repas à domicile auprès des aînés et des personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi, les usagers peuvent ainsi bénéficier de déjeuners variés et équilibrés en toute facilité.

Le service portage de repas est un service d'aide à la personne qui propose la livraison de repas à domicile. Assurée par le service Social de la ville de Serris, cette prestation est proposée chaque midi, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés. Les repas sont prévus d'une semaine à l'autre et confectionnés par le groupe de restauration détenteur du marché public. Chaque menu se compose d'une entrée, d'un plat principal, d'un fromage et d'un dessert auxquels s'ajoute une demi-baguette de pain en provenance de la boulangerie située dans le bourg. La livraison est assurée par les agents du service Social qui distribuent en moyenne 11 repas par jour entre 10 h 30 et 12 h 00.

Qui est concerné ?

Le service portage de repas est destiné aux aînés et aux personnes à mobilité réduite habitant Serris.

Comment en bénéficier ?

Afin de bénéficier de ce service, une demande doit être formulée et adressée en Mairie, accompagnée du dernier avis d'imposition du demandeur.

Tarifs

Les tarifs sont établis selon le revenu brut annuel de l'usager.

Le paiement se fait via une facture mensuelle envoyée par le service Accueil Famille aux bénéficiaires. Le règlement en ligne de la facture sera prochainement accessible via l'Espace Famille de la ville, accessible via www.mairie-serris.net ou www.espace-citoyens.net/SERRIS.

Pour plus d'information, contactez le service Social : Tél. 01 60 43 52 00

Culture

34

À la découverte de l'histoire de l'art

Chaque année, la Ville de Serris propose des conférences sur l'Art Moderne et Contemporain. Ces conférences à suivre gratuitement à la Ferme des Communes offrent au public un moyen d'approfondir sa culture en abordant diverses œuvres et mouvements artistiques.



Pouvez-vous nous raconter votre parcours?

J'ai effectué un parcours classique à la fac par lequel j'ai obtenu une double licence en histoire et en histoire de l'art. J'ai continué mes études avec un master en histoire de l'art, spécialisé en art contemporain, que j'ai obtenu en 2009. Suite à cela, j'ai souhaité commencer une thèse que j'ai abandonnée afin de saisir l'opportunité de travailler en tant que conférencier.

Pendant un temps, lors de ma première année de thèse, je donnais des cours à l'Université Paris Ouest

Nanterre la Défense en tant que chargé de TD sur la méthodologie et l'initiation à l'art contemporain.

Aujourd'hui, voilà 4 ans que j'anime des conférences d'histoires de l'art à Serris. Je présente au total plus de 70 conférences par an dans une quinzaine de villes d'Île de France et de province. En parallèle, je continue mes activités de chercheur et je participe à divers colloques.

Comment se déroulent vos conférences?

Chacune de mes conférences dure environ 1 h 30, parfois plus selon la réceptivité

du public. Ces conférences sont des monographies d'artistes ou bien des thématiques sur les différents mouvements artistiques que je mène souvent de façon chronologique.

Les thèmes sont régulièrement choisis en fonction de l'actualité et des expositions parisiennes qui ont lieu dans de grands établissements tels que le Grand Palais ou bien le Centre Georges Pompidou. Ceci nous permet de bénéficier de leur communication et ainsi de donner envie aux gens de venir assister aux conférences.

Pour une saison culturelle, je prépare 8 à 11 nouvelles conférences qui peuvent être programmées à Serris. Le choix se fait en contact avec Florence Sokolowski, responsable du service Culture et Geneviève Chaffard, adjointe au Maire déléguée à la Culture, qui parfois me formulent des demandes spécifiques. Afin de plaire au plus grand nombre, nous varions les thèmes et proposons des sujets plus ou moins connus du public.

Qu'apportent vos conférences au public?

Il s'agit d'un moment de plaisir et de partage. Ces conférences apportent au public un approfondissement de leurs connaissances sur un mouvement ou un artiste. Elles sont également une initiation à l'image et à la réflexion, et apportent aux participants les outils nécessaires pour appréhender et analyser une œuvre par eux-mêmes.



Geneviève CHAFFARD Adjointe au Maire Déléguée à la Culture



Depuis maintenant 2 ans les participants sont de plus en plus nombreux à Serris. Les gens viennent de plus en plus loin pour assister à ces conférences. En moyenne, nous accueillons un public de 40 personnes de toutes tranches d'âge. Je remarque d'ailleurs que de plus en plus de lycéens et leurs parents assistent aux conférences depuis l'instauration en 2010 de l'option histoire des arts dans les lycées.

Ces conférences semblent plaire au public dont une grande partie est constituée d'habitués qui y assistent régulièrement depuis 4 ans.

Des conférences à venir à Serris?

Des conférences sur Yves TANGUY, Édouard MANET, Lucian FREUD et sur le thème de la nourriture dans l'art contemporain sont à venir dans les prochains mois.

Pour la saison 2014-2015, nous souhaitons que les conférences culturelles continuent à Serris. Nous avons d'ailleurs commencé à réfléchir et à programmer des conférences. L'une d'elles est déjà envisagée sur Otto Dix, un peintre allemand expressionniste, engagé volontaire au début du conflit de la première guerre mondiale qui peint entre 1929 et 1932 *La Guerre*. Cette conférence aurait lieu en novembre 2014 à l'occasion de la commémoration de la Grande Guerre

Je prends un grand plaisir à animer mes conférences à Serris et j'espère y voir encore de plus en plus de monde. D'ailleurs j'invite l'ensemble des Serrissiens à venir participer.

Les conférences sur l'Art moderne et contemporain de Serris ont lieu le vendredi à 20 h 30 à la Ferme des Communes, Salle Alfred de Musset. Entrée gratuite, sans réservation.

Vendredi 14 mars, 20h30 : Yves Tanguy Vendredi 4 avril, 20h30 : Edouard Manet Vendredi 16 mai, 20h30 : Lucian Freud Vendredi 13 juin, 20h30 : la nourriture dans l'art contemporain

Plus d'infos dans le programme de la Ferme des Communes ou sur www.mairie-serris.net

Éclairage public

Des dysfonctionnements d'éclairage public ont pu être constatés dans certains quartiers.

Les équipes techniques effectuent actuellement des tests afin de diagnostiquer d'éventuels défauts sur les câbles enterrés ainsi que sur les organes électriques nécessaires au bon fonctionnement et la sécurité des installations. L'objectif de ces interventions et des allumages diurnes de l'éclairage public est de vérifier le bon fonctionnement du réseau.





Parallèlement à cet entretien curatif, la ville de Serris a commandé un audit de la totalité de son réseau. Et ce afin, de renouveler chaque année, par du matériel plus performant l'ensemble de son patrimoine de réseaux enterrés fort sollicités par les aléas climatiques.

36

Les Lions du Sénégal à Serris

Serris a reçu entre le 6 et le 13 janvier derniers l'équipe nationale de handball du Sénégal : les Lions. Venus finaliser leur préparation à la Coupe d'Afrique des Nations 2014, les Lions ont affronté Torcy, le Handball Club Serris Val d'Europe et pour finir, l'US Créteil actuel leader de la Pro D2.



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire

Délégué au Sport

et à la Jeunesse



L'équipe nationale de handball du Sénégal a choisi Serris pour finaliser sa préparation à la Coupe d'Afrique des Nations 2014, 21e édition du championnat qui s'est tenu entre le 15 et le 26 janvier à Alger. Durant toute une semaine, à l'initiative du HBCVE en partenariat avec la municipalité et le San du Val d'Europe, les équipes féminines et masculines sénégalaises ont peaufiné leur stratégie au Gymnase Olympe de Gouges.

Composés de jeunes joueurs bi nationaux évoluant pour la plupart en France et de leur capitaine Ibrahima Diaw arrière gauche du Paris Saint-Germain Handball, les Lions se sont longuement entraînés. Au programme : 11 entraînements et 3 matchs.

Les Lions ont commencé par affronter, le 7 janvier dernier, la 1^{re} équipe masculine de Torcy, remportant le match 35 à 25. Puis le 9 janvier, les Lions ont



rencontré l'équipe masculine du HBCVE évoluant en N3. Une victoire de 34 à 22 pour l'équipe sénégalaise qui reste cependant une honorable défaite pour le club de Serris.

Un dernier match tant attendu a eu lieu le 10 janvier opposant les Lions du Sénégal à l'US Créteil, actuel leader de Pro D2: victoire 23 à 18 pour l'US Créteil.

Ces matchs amicaux ouverts au public ont réuni un grand nombre de supporters venus soutenir les équipes et profiter d'une belle ambiance sportive.

L'entraîneur de l'équipe du Sénégal, Franck Bulleux a été ravi de cette préparation dans notre commune : "Notre stage de préparation à Serris s'est très bien déroulé. Nous avons chaleureusement été accueillis et avons bénéficié d'équipements de qualité, ce qui nous a permis de mener à bien nos entraînements. Ce fut aussi un plaisir de rencontrer le HBCVE qui a tant souhaité nous accueillir".

Les Lions ont quitté Serris à destination d'Alger pour débuter la Coupe d'Afrique des Nations de Handball 2014 qui regroupait les 12 meilleures équipes du continent pour les hommes, et les 8 meilleures pour les femmes.

L'équipe masculine du Sénégal a malheureusement été éliminée en quart de finale après une défaite 29-44 face à l'Algérie, pays organisateur et futur vainqueur de la compétition.

L'équipe féminine a terminé 6° après sa défaite contre la Tunisie qui a remporté l'édition 2014 de cette Coupe d'Afrique des Nations.



L'accueil des équipes de haut niveau

L'accueil d'équipe nationale n'est pas une première pour notre commune. En avril 2013, les joueurs de l'équipe de France masculine de Handball, récents vainqueurs du Championnat d'Europe s'étaient rendus au gymnase Olympe de Gouges, pour préparer les éliminatoires pour le championnat d'Europe. En mars 2012, l'équipe nationale de Handball d'Arabie Saoudite avait disputé un match amical contre Cesson, Club de D1. Cette même année, l'équipe de France junior féminine de Handball avait profité de nos installations. Toujours en 2012, un match de D1 avait eu lieu à Serris entre Issy Paris Hand et l'OGC Nice. Tous ces événements de handball ont eu lieu à chaque fois grâce au HBCVE.

Le handball n'est pas le seul sport concerné car en 2012, **l'équipe de France de football des moins de 19 ans**, où l'on trouvait Paul Pogba, était venue préparer un match amical contre l'Espagne. En rugby, en juin 2009, **l'ASM Clermont Auvergne était venue préparer sa finale de Top 14** contre l'USAP.



Serris : délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Extrait du relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 18 novembre 2013.

Décision modificative n° 2

L'exécution du Budget Primitif 2013 nécessite des ajustements de crédits qui vous sont proposés dans une décision modificative présentée en équilibre par section.

FONCTIONNEMENT

En dépenses de fonctionnement (+ 112 000 euros), les réajustements de crédits se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 011 (Charges à caractère général) : + 104500 euros

- + 12500 euros pour louer une structure de tente pour le festival "la tête ailleurs" 2013, en raison de l'immobilisation de la salle polyvalente du gymnase Éric Tabarly, du fait de sa fermeture au public pour expertise,
- + 2 000 euros pour déplacer les agrès de gymnastique au gymnase Olympe de Gouges, toujours suite à la fermeture de la salle polyvalente Éric Tabarly,
- + 30 000 euros pour l'éclairage public dû au changement de prestataire qui est plus efficace mais plus onéreux,
- + 60000 euros pour les fluides dû à la hausse de l'électricité (+ 7,5 % de hausse sur un an) et de l'allongement exceptionnel de la période de froid au premier semestre 2013.

Chapitre 012 (Charges de personnel): + 350 000 euros

- \bullet + 71 000 euros pour le secteur restauration pour la gestion des remplacements et des renforts,
- + 115000 euros pour le secteur de l'enfance pour la gestion des remplacements et de la gestion des centres de loisirs cet été,
- + 99 000 euros pour le secteur de la petite enfance pour la gestion d'une succession d'arrêts entraînant de l'absence de longue durée,
- + 47 000 euros pour un renfort sur l'année sur le service Accueil-Famille (anciennement Maëlis),
- + 18 000 euros pour des remplacements aux espaces

Chapitre 042 (Opérations d'ordres de transferts entre sections – Amortissements) : + 60 000 euros

- +30000 euros pour amortir la subvention versée aux 3F en 2012,
- + 10 000 euros pour opérer une régularisation

d'amortissements demandés par le Trésor Public,

• + 20000 euros pour financer l'augmentation des charges d'amortissements annuelles.

Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 14500 euros

 14500 euros pour financer la structure pour le festival "la tête ailleurs" et le déplacement des agrées de gymnastique.

Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : - 388 000 euros

En recettes de fonctionnement, les réajustements de crédits sont uniquement sur le chapitre suivant :

Chapitre 70 (Produits de services): + 112 000 euros

 Le chapitre 70 équilibre cette décision modificative car des produits des services perçus en 2012 n'ont pu être rattachés à cet exercice et ont été comptabilisés sur 2013. Il est donc proposé de les réincorporer à la prévision budgétaire 2013.

INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement, les réajustements de crédits se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles): + 54 490,20 euros

- + 17880,20 euros pour réinscrire les crédits des études de pistes cyclables, Restes-à-Réaliser supprimés à tort lors de la préparation budgétaire 2013,
- + 30 000 euros pour le logiciel CONCERTO de la société Arpège, nouveau logiciel informatique pour le service Accueil-Famille qui remplacera le logiciel Maëlis de la société Sigec (projet prévu au BP 2013),
- + 20 000 euros pour le logiciel CIRIL, logiciel de gestion des ressources humaines (projet prévu au BP 2013),
- - 13390 euros pour financer les sièges de coque dans les tribunes du gymnase en centre urbain.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles): + 238 790 euros

- + 78 000 euros pour réinscrire les crédits pour les travaux d'éclairage public suite à l'audit, Restes-à-Réaliser supprimées à tort lors de la préparation budgétaire 2013,
- + 51 000 euros pour réinscrire les crédits pour l'acquisition d'une tondeuse et d'un tracteur, Restes-à-Réaliser supprimées à tort lors de la préparation budgétaire 2013,
- +53 000 euros pour financer les travaux d'installation des

panneaux électroniques,

- + 13390 euros pour financer les sièges de coque dans les tribunes du gymnase en centre urbain,
- + 15000 euros pour financer le remplacement d'un véhicule du pool hors-service,
- + 3 400 euros pour le remplacement du jeu de toboggan à l'école maternelle Robert Doisneau,
- + 25 000 euros pour le changement de canalisation dans l'extension du cimetière suite à un problème d'alimentation en eau.

Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : - 388 000 euros

• - 388 000 euros de réduction du fonds de roulement pour financer en partie cette décision modificative.

Chapitre 020 (Dépenses Imprévues) : - 80 000 euros

En recettes d'investissement, les réajustements de crédits se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) : - 388 000 euros

Chapitre 040 (Opérations d'ordres de transferts entre sections – Amortissements) : + 60 000 euros

Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilés) : + 153 280,20 euros

• + 153 280,20 euros pour augmenter l'enveloppe prévisionnelle d'emprunt.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Vote : 18 Pour, 6 Contre et 3 Abstentions. Adoptée à la majorité

Autorisation de dépense en investissement avant le vote du budget primitif 2014

L'article L 1 612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation permet donc d'effectuer des études et des acquisitions ou de réaliser des travaux dès le début de l'exercice 2014, garantissant ainsi une meilleure continuité du service public et du programme d'investissement de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, si nécessaire, les crédits 2014 dans les conditions décrites pour le budget principal. L'ensemble des crédits sera

Chapitre	Intitulé	BP 2013	Autoristaion en 2014	
20	immobilisations incorporelles	297169,00	74 292	
21	immobilisations corporelles	926738,85	231 684	
23	immobilisations en cours	1696524,16	424 131	
	730 107			

repris dans le cadre du vote du budget primitif.

Les montants à engager par chapitre sont les suivants :

Vote : 21 Pour, 6 Contre. Adoptée à la majorité

Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur Principal

Suite au remplacement dans ses fonctions de Receveur Municipal de la Trésorerie de Lagny-sur-Marne de Monsieur Michel CHARRARD par Madame Claudine LENOTTE, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer l'indemnité de conseil et d'assistance prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Ces prestations concernent le conseil et l'assistance notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables,
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

L'indemnité est composée d'un montant évolutif par tranches de dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

À titre indicatif, l'indemnité de l'année 2012 était de 1372,03 euros. Pour l'année 2013, le montant serait fixé à 1531,68 euros.

En aucun cas, l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 (équivalent à environ 8300 euros bruts).

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Convention fonds départemental E.CO.LE. 2012 entre la Commune de Serris et le Département de Seine-et-Marne - Modification

Par délibération en date du 18 juin 2012, le Conseil Municipal de Serris a sollicité auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne une subvention au titre du Fonds E.CO.LE, pour des travaux d'installation d'une régulation de chauffage au groupe scolaire Henri Matisse.

La subvention à hauteur de 30 % des travaux HT était estimée à 1830,29 euros pour un montant de travaux de 6100,98 euros HT soit 7296,77 euros TTC.

Ces travaux ont été effectués pour un montant de 7466,84 euros TTC (la différence de prix correspond à la révision de prix du marché).

Cette subvention est à présent soumise à l'établissement d'une convention entre le Département et les communes, or la délibération du 18 juin 2012 ne faisait pas mention de ladite convention. D'ailleurs, cette délibération avait été adoptée à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Afin que le Département puisse procéder au versement du fonds E.C.O.LE., il convient de compléter cette délibération, en stipulant que le Conseil Municipal autorise le Maire de Serris à signer cette convention.

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

Attribution de subventions aux coopératives scolaires de la ville

39

Démocratie

Conseil Municipal



Comme chaque année, les écoles primaires (maternelle et élémentaire) serrissiennes ont besoin de l'aide financière de la Ville afin de pouvoir organiser :

- des projets culturels spécifiques,
- des transports pour les différentes sorties scolaires,
- et des classes découvertes.

Pour cette année 2013/2014, des projets culturels ou classes découvertes sont proposés par les écoles primaires de Serris, les voici :

1-Les classes découvertes :

À/École élémentaire Henri Matisse :

En cette rentrée scolaire 2013/2014, l'école élémentaire Henri Matisse organise une classe découverte "Médiévale" en Bourgogne pour l'ensemble des élèves de l'élémentaire (4 classes, soit 105 enfants).

Elle se déroulera du 7 au 11 avril 2014 au Domaine de l'Espérance à Dampierre-Sous-Bouhy (58).

Les classes seront accueillies en pension complète et le coût comprendra l'hébergement (avec repas), les visites, les prestations, les veillées...

Pour financer une partie du séjour et diminuer la participation des familles, l'école a participé à la brocante de Serris (en tenant la buvette).

Par ailleurs, il sera mis à disposition 2 animateurs référents pour l'accompagnement de la classe découverte.

Le coût total de la classe découverte s'élève à **27699,40 euros**, soit un coût de 263,80 euros par enfant.

La subvention demandée à la ville est de 10 000 euros pour l'année scolaire 2013/2014, soit 5 000 euros versés en 2013 et 5 000 euros versés en 2014.

B/École élémentaire Robert Doisneau :

L'école élémentaire Robert Doisneau organise une classe "découverte du milieu montagnard et volcanisme" en Auvergne pour 2 classes (CM1/CM2 et CM2, soit 47 enfants).

Elle se déroulera du 17 au 23 mai 2014 à la Maison de la Monne Olloix dans le Puy de Dôme.

Les classes seront accueillies en pension complète et le coût comprend le transport, l'hébergement (avec repas), les visites, les prestations, les ateliers pédagogiques encadrés...

Par ailleurs, il est demandé à la Commune, pour l'accompagnement quotidien sur l'école, de mettre à disposition un animateur municipal référent.

Le coût total de la classe découverte s'élève à **24157,06 euros**, soit un coût de 513,98 euros par enfant.

La subvention demandée à la Ville est de 10 000 euros pour l'année scolaire 2013/2014, soit 5 000 euros versés en 2013 et 5 000 euros versés en 2014.

La participation totale demandée à la Ville s'élève donc à 10000 euros sur 2 ans.

2- Les projets culturels spécifiques :

À/École Henri Matisse :

Comme chaque année, le service culturel propose aux écoles primaires des spectacles spécifiques.

Dans ce cadre, l'école Henri Matisse participe à cette programmation en fonction des spectacles et des différents niveaux de classe.

Le groupe scolaire Henri Matisse étant situé à l'opposé du Centre Culturel où se déroulent ces spectacles, il est impératif d'utiliser un moyen de transport pour s'y rendre, afin de respecter les horaires et de gérer la fatigue des enfants en fonction de leur âge.

Le Directeur de l'école propose que la coopérative avance les frais de transport pour ce spectacle. Il demande à la Ville de bien vouloir subventionner la coopérative à hauteur de ce montant, c'est-à-dire 300 euros.

Subvention demandée: 300 euros

B/École maternelle Jules Verne :

L'école maternelle Jules Verne propose un projet intitulé "les arts du Cirque" qui s'adresse à toutes les classes de petites sections aux grandes sections (soit 152 enfants répartis en 5 classes).

L'objectif est d'amener les enfants à travailler l'équilibre, la latéralisation, le repère spatio-temporel, aux travers des Arts du Cirque.

Ce projet s'appuie sur un prestataire, "Pouët le clown", qui prévoit 6 séances de 2 heures par classe.

Durant l'année, l'ensemble des élèves ira une journée au cirque pour finaliser ce projet et se produira devant les familles en fin d'année scolaire.

Subvention demandée : 2500 euros

C/École élémentaire Jules Verne :

L'école élémentaire Jules Verne propose un projet intitulé "Différences".

Il a pour objectif de proposer aux enfants des activités originales, en leur faisant découvrir les "Différences" à travers deux thèmes :

- La différence ethnique à travers l'Afrique (destiné aux élèves de CP, CE2 et CLIS, soit 5 classes, soit 100 élèves), par la découverte des percussions, afin de favoriser l'écoute et la coordination, et développer le sens du rythme
- Le handicap (destiné aux élèves de CE1 et CM2, soit 3 classes, soit 75 élèves), par des ateliers et activités divers, et notamment un spectacle intitulé "rencontres" associant des danseurs professionnels et des danseurs amateurs handicapés.

Subvention demandée : 3550 euros (soit 2000 euros pour le projet Afrique + 1550 euros pour le projet Handicap)

Pour réaliser l'ensemble de ces projets sur l'année 2013/2014, les coopératives scolaires ont demandé des subventions. Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions accordées aux coopératives des écoles maternelles et élémentaires serrissiennes.

Vote : 27 Pour, excepté Point C : 26 Pour et 1 Non Participation. Adoptée à l'unanimité

Fixation des tarifications des séjours de printemps et d'été 2013

Dans le cadre de la préparation des séjours jeunesse relatifs aux vacances de printemps et de l'été pour l'année scolaire 2013/2014, le Département Action Éducative de la Ville de Serris propose la mise en place de quatre séjours sur les thématiques suivantes :

- Un séjour de printemps: "Découverte d'activités nautiques dans la région de Lorient à Larmor Plage" à destination des jeunes âgés de 11/14 ans
- Trois séjours d'été :
 - "Sport de glisse en côte landaise" à destination des jeunes âgés de 15/17 ans
 - "A la découverte des volcans et des lacs d'Auvergne" à destination d'enfants de CE1-CE2 (pour rappel 7-8 ans)
 - "Séjour à la montagne à Longchaumois" à destination d'enfants de CM1-CM2 (pour rappel 9-10 ans)

Le séjour "sport de glisse en Côte Landaise" est une nouveauté 2014, qui permettra de répondre à une forte demande de parents serrissiens sur ce type d'activités.

Tous les séjours sont organisés en gîtes agréés par la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale et bénéficieront à 15 enfants ou adolescents serrissiens. Le transport sur site est organisé par la Ville soit en autocar ou par train.

Le règlement des séjours se fera suivant les conditions

- Aide lors d'actions de prévention, etc..

Leur investissement leur ouvrira le droit de participer aux "mini-séjours Capitale européenne" sur la base d'un nombre de point acquis.

Il est proposé qu'une tarification spécifique soit adoptée pour l'ensemble des mini séjours Capitale européenne pour ces jeunes.

- Dates: 4 jours, 3 nuits
- Prix coûtant : environ 260 euros par participant
- Prix global: 4000 euros (sous réserve des tarifs pour le transport)
- Tarification spéciale : 50 euros par jeune

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le tarif de 50 euros par jeune.

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Attribution d'une subvention — projet "Emoi et toi" - collège Madeleine Renaud

Le collège Madeleine Renaud souhaite reconduire les actions proposées par l'association Olympio auprès des élèves dans le cadre de la sensibilisation et l'acceptation des différences filles et garçons. Le projet intitulé "Emoi et toi" concerne 5 classes de niveau 4°.

Le coût de cette intervention d'une grande importance pédagogique pour l'éducation à la citoyenneté et à la santé des élèves est de 700 euros.

Le collège sollicite la Ville pour l'attribution d'une subvention qui pourra permettre la mise en place de cette intervention dès le mois de février ou

mars 2014.

La Commission Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à cette demande et propose de leur attribuer une subvention de 500 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de cette subvention sur le montant de 500.euros.

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Fixation des tarifs de la formation à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) pour l'année 2013-2014

Le service Jeunesse propose la mise en place d'une formation aux premiers secours, le PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) en direction des jeunes de 15 à 17 ans et plus (jusqu'à 25 ans), ainsi qu'en direction de l'équipe d'encadrement jeunesse.

Afin de toucher tous les animateurs jeunesse et un maximum de jeunes, un groupe de 10 personnes (8 jeunes et 2 agents) sera constitué. La formation se déroulera au sein de la Maison des Jeunes sur deux périodes ; l'une en décembre 2013 et l'autre en mai 2014, et aura une durée totale comprise entre 7 h et 10 h.

Le coût de la formation est de 50 euros par participant.

Le coût de la formation des agents est pris en charge sur le budget de formation du personnel communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire participer financièrement les parents des jeunes à cette formation en fixant

Lieu	Dates	Activités	Prix coutant par participant	Prix global du séjour
Découverte d'activités nautiques dans la région de Lorient à Larmor Plage	du 13 au 19 avril	Activités de voile, canoë kayak, randonnée, course d'orientation, les veillées	482,83€	7 242.45€
Sport de glisse en Côte Landaise à Vieux Boucau	du 7 juillet au 16 juillet	Surf, le paddle bord	501€	7 515 €
À la découverte des volcans et des lacs d'Auvergne à Murol	du 7 juillet au 12 juillet	Accro branches, randonnées pédestres, visite de la région et des volcans	466,73€	7 301 €
Séjour à la montagne à Longchaumois	du 16 au 23 août	Accro branches, randonnées pédestres, visite de la région, VTC, découverte des lacs, musée du jouet, visite d'une fromagerie	491,87€	7 378€

habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

Le descriptif des séjours et les coûts pour la Ville sont les suivants :

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces tarifs

Vote : 27 Pour, Adoptée à l'unanimité

Fixation du tarif des "mini-séjours capitale européenne"

Suite au mini-séjour 2012 à Madrid, le Département Action Éducative propose la mise en place d'un nouveau type de mini-séjours, pour les jeunes de 15 à 17 ans et plus (25 ans), dont la thématique sera les capitales européennes.

Chaque année, le choix de la destination des séjours se fera en concertation avec les jeunes et l'équipe jeunesse, avant la présentation en Commission Sport et Jeunesse.

Le mini-séjour envisagé pour 2014 est la ville de Prague.

Pour bénéficier des mini-séjours, les jeunes concernés devront participer à un projet de la Maison des Jeunes et être impliqués dans la préparation du séjour. Le projet visé consistera à intégrer ces mêmes jeunes au sein des différents services de la Ville, pour qu'ils effectuent des actions civiques du type:

- Participation à la collecte alimentaire à Auchan en faveur de la banque alimentaire,
- Aménagement et nettoyage de la Maison des Jeunes,



41

Démocratie

Conseil Municipal

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Déclassement d'une portion de la voirie - route de Meaux

un tarif forfaitaire de 20 euros par jeune.

La problématique

Une partie de la propriété de M. et M^{me} X se trouve actuellement sur l'emprise d'une voie communale (13, route de Meaux).

Elle représente une surface de 2 $\,$ m 2 et accueille une partie de la construction de M. et Mme X. (voir plan - parcelle B n $^{\circ}$ 137).

Il est nécessaire de régulariser cette situation afin que M. et Mme X soient pleinement et entièrement propriétaires de leur habitation.

Le projet :

La régularisation doit se faire en deux temps (deux délibérations).

• 1re délibération (prévue le 18 novembre 2013) :

Déclasser cette portion de voirie représentant la surface de 2 m² afin de la sortir du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé communal (procédure simple, sans enquête publique préalable) pour permettre son aliénation;

• 2e délibération :

Déclasser la parcelle qui aura alors été intégrée au domaine privé communal, afin de la céder à M. et Mme X.

La parcelle a été estimée par FRANCE-DOMAINE (avis obligatoire) à 60 euros.

L'aliénation se fera par voie amiable.

Les frais de géomètre et de notaire seront entièrement supportés par le demandeur (M. et Mme X.).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la vente de cette parcelle et d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Transfert de gestion pour l'exploitation de l'aire de jeux du parc du Centre Urbain – Adoption de la convention

La Commune de Serris a souhaité mettre à disposition de ses habitants une aire de jeux supplémentaire dans le centre urbain.

Ce projet a pour objectif de répondre au mieux aux différentes tranches d'âges d'enfants et de répartir de manière homogène



les aires de jeux sur son territoire communal.

Pour accueillir cette nouvelle aire de jeux, le parc interurbain jouxtant le cours du Tage a été choisi au vu de sa surface, de sa situation géographique et environnementale.

A cette fin et au titre de sa compétence de réalisation d'équipement public, le SAN du Val d'Europe a été le maître d'ouvrage de cette aire de jeux et propose de transférer la gestion de son exploitation à la Ville.

Dans l'attente du futur transfert de propriété à la Ville, la présente convention a donc pour objet de fixer les modalités par lesquelles le SAN, transfère la jouissance et la gestion de cette aire de jeux à la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- d'approuver la convention portant transfert de gestion pour l'exploitation de l'aire de jeux du parc du centre urbain,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Cession de la Maison des Bruyères – Modification

Dans le cadre de la cession par adjudication de la maison des bruyères, le Conseil Municipal s'est positionné lors de sa séance du 18 juin 2012 en faveur d'une vente sur les montants suivants :

- la vente d'un lot comprenant une maison d'habitation pour un prix estimé à 135 000 euros
- la vente d'un second lot comprenant un terrain à bâtir pour un prix estimé de 110 000 euros

L'organisation de cette vente devant aboutir à la fin du mois de novembre, le notaire en charge du dossier a demandé à la collectivité de reprendre contact avec les services des domaines, afin d'avoir une évaluation datant de moins d'une année.

Les services des domaines viennent de nous faire parvenir une actualisation de leurs estimations prenant en compte le marché actuel.

Le bien a été réévalué de la manière suivante :

- la vente d'un lot comprenant une maison d'habitation sur terrain de 381 m avec accès à une cour commune de 86 m : prix estimé à 216 000 euros
- la vente d'un second lot comprenant un terrain à bâtir de 278 m avec accès à une cour commune de 86 m : prix estimé de 59 000 euros

Par conséquent au vu de cette actualisation, il est nécessaire au Conseil Municipal de se positionner de nouveau sur la cession par adjudication de cet ensemble immobilier.

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Avis sur l'autorisation de la société AUVALIS à exploiter une plateforme logistique classée ICPE

La société AUVALIS a pour projet de construire un bâtiment logistique dans la ZAC du Couternois à Serris. Il s'agit du 1er



bâtiment dans cette nouvelle ZAC, il aura pour effet d'être une "locomotive" pour le développement de ce secteur. La Commune a déjà eu l'occasion de se manifester en faveur de ce projet qui permettra des retombées économiques importantes pour la Ville.

Le permis de construire correspondant a fait l'objet d'une première enquête publique du fait que sa surface du bâtiment est de 50 000 m2 . Cette enquête n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2013, la Préfète de Seine-et-Marne a prescrit une seconde enquête publique pour autoriser la société AUVALIS à exploiter un entrepôt logistique de stockage de matières et produits combustibles, au sein d'une plateforme logistique, et ceci afin de répondre à la réglementation en matière d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En effet, ce bâtiment a pour vocation de stocker des marchandises diverses destinées à l'approvisionnement de commerces de petites à grandes surfaces (produits alimentaires, textiles, produits ménagers...); certains de ces produits doivent répondre à un classement ICPE du fait de leur dangerosité pour l'environnement, ou de leur caractère inflammable.

3 catégories de produits sont concernées :

- les produits dangereux pour l'environnement, (ex : eau de javel)
- les bombes aérosols.
- les produits solides facilement inflammables.

L'enquête publique se déroule en Mairie du 22 octobre au 23 novembre 2013.

Selon les dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, la Préfecture sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier dès l'ouverture de l'enquête, qui devra lui être transmis au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette autorisation.

Vote : 26 Pour et 1 Abstention. Adoptée à l'unanimité des votants

■ Reconduction de la convention relative au stationnement, Place d'Ariane – Autorisation

Par convention en date du 17 janvier 2003, les communes de Chessy, de Serris, le SAN du Val d'Europe ont défini les conditions juridiques et financières de la participation des différentes institutions au contrôle des parkings situés sur et sous la place d'Ariane. Ces équipements, reconnus d'intérêts communautaires relèvent du SAN en matière d'entretien et de conservation.

La convention d'origine d'une durée d'un an est reconductible expressément et annuellement sous forme d'avenant à la convention initiale.

Comme chaque année, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reconduction de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Utilisation des équipements sportifs communaux par

le collège de Saint-Germain-sur-Morin - Prolongation

Depuis deux années et dans l'attente de la réception de leur propre équipement, la Commune de Serris accueille dans ses équipements sportifs municipaux, le collège de Saint Germain-sur-Morin afin de lui permettre de réaliser ses cours d'Éducation Physique et Sportive. La réception des travaux ayant pris du retard, le collège de Saint-Germain-Morin a dû continuer d'utiliser nos installations pour ce début d'année scolaire, c'est-à-dire, sur la période, du mardi 3 septembre au vendredi 18 octobre 2013.

Il est demandé une nouvelle fois, aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif d'utilisation pour la période susvisée.

La mise à disposition des installations sportives de la Commune donne lieu à une participation aux frais de fonctionnement calculée en fonction des équipements utilisés, du volume horaires et des charges inhérentes.

Rappel du volume d'utilisation sur la période :

Gymnase Éric Tabarly (Structure escalade, petite et grande salle): 154 heures

Stade des Marmousets/Plateau EPS: 175 heures => soit un total de 329 heures.

Sur ces bases, la participation du collège de Saint-Germainsur-Morin est évaluée à 2546 euros TTC.

Pour information, la participation du collège pour l'année 2011-2012 était de 8708,35 euros pour 606 heures d'utilisation, et pour l'année 2012-2013 le montant s'élevait à 9632,35 euros pour 780 heures d'utilisation).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer les frais de participation tels que définis.

Vote : 27 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Présentation des rapports d'activités des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour l'année 2012

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, "Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement (...). Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (...) "

La ville de Serris est membre de deux EPCI :

- Le SAN du Val d'Europe,
- Et le Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH).

Les rapports d'activités 2012 concernant ces deux



Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.



D é m o cratie

Conseil Municipal



Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Tribune de l'opposition

Stop à la construction du logement social sur Serris!

Que Coupvray, Magny-le-Hongre, prennent leur part.

Depuis plus de 20 ans la commune de Serris a fait un effort considérable de construction de logements sociaux en atteignant la barre des 20 %.

Par contre, la situation de certaines communes du San du Val d'Europe est nettement insuffisante. La commune de Coupvray avec ses 2 % et Magny-le-Hongre avec ses 10 % doivent rattraper leur retard et permettre une répartition équilibrée sur l'ensemble du Val d'Europe.

S'agissant de la politique du logement à Serris, elle est loin d'être juste et équitable. Alors qu'il y a 771 demandes de logements actuellement en souffrance, la mairie favorise certains de ses cadres en leur attribuant des appartements municipaux réservés à des situations d'astreinte, il s'agit là d'avantages en nature indus.

De surcroît l'attribution de logement aux habitants est faite dans un manque total de transparence, les élus de l'opposition malgré leur demande n'ont jamais été invités à participer à la commission d'attribution.

Pour nous retrouver: Blog patrick.gueguen

F. Pradayrol, P.Gueguen, I. Traoré - Texte remis pour le N° 83 le 27 janvier 2014.

Tribune de la majorité

Plus d'emplois que d'habitants actifs

Dans la commune de Serris dont le recensement officiel comptabilise près de 8 000 habitants (7 935 exactement), plus de 60% de la population est considérée comme active par l'INSEE, cela représente environ 4 800 personnes âgées de 15 à 64 ans. Ce taux est en partie lié aux jobs ponctuels des jeunes étudiants dans les domaines du commerce et du tourisme.

Mais la grande particularité locale, c'est le nombre d'emplois proposé sur la commune qui s'est développé rapidement pour atteindre un niveau exceptionnel.

Ainsi, le centre commercial régional du Val d'Europe est le plus grand employeur de la commune ; il offre, associé avec La Vallée Village Outlet Shopping, quelque 4 000 emplois. À cela s'ajoutent plus de 1600 emplois dans le Bourg, principalement dans la ZAC du Prieuré et aux alentours avec notamment les différents postes proposés au siège départemental de la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'au siège administratif du groupe Ludendo. Quelques centaines d'emplois sont aussi développées, par exemple, dans les commerces de proximité, chez les professions libérales et par différentes instances publiques.

Dans un proche avenir, l'extension actée du centre commercial cours du Danube, l'installation prochaine d'entreprises dans la ZAC du Couternois et le développement de Villages Nature multiplieront encore les opportunités d'emplois.

Les élus de la Majorité

Au Quo tidien

Environnement

45

Avec le SMITOM, passez au composteur individuel

Le SMITOM propose aux particuliers d'acquérir des composteurs individuels de jardin, leur permettant de transformer déchets verts et fermentescibles en compost.

Cette offre est exclusivement réservée aux particuliers résidant sur le territoire du SMITOM du nord Seine et Marne. Offre limitée à un composteur par foyer.

Descriptif:

Composteur en plastique vert foncé. Matériel réalisé à 100% en produits synthétiques recyclés. Délivré en kit avec un bio seau, un guide de montage et un guide d'utilisation.

Capacité : 400 litres, hauteur 85 cm, largeur et longueur 70 cm.

Poids: 19 kg.

Comment se procurer un composteur ?

- en le fabriquant soi-même,
- en l'achetant en grandes surfaces ou dans un magasin spécialisé,
- en contactant les services du SMITOM

Dans ce dernier cas, afin de vous porter acquéreur d'un composteur, vous devrez adresser un chèque à l'ordre du Trésor Public au SMITOM. du Nord Seine et Marne ou le déposer directement au siège social situé chemin de la Croix Gillet à Monthyon.

La présentation d'un justificatif de domicile vous sera exigée lors du retrait.

Horaire de retrait à Monthyon : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12h00 et de 14 h 00 à 16h00.

Vous avez la possibilité de le réserver en ligne : www.smitom-nord77.fr

Tarifs des composteurs individuels

Le tarif d'un composteur compte tenu de la prise en charge d'une partie de son coût par le SMITOM est de 22 euros pour le grand public.

SMITOM

Chemin de la Croix Gillet 77122 MONTHYON - France Téléphone : (+33) 1 60 44 40 03

Fax: (+33) 1 60 44 40 05

Horaires d'ouverture du SMITOM :

- lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.





Martine OFFROY
Adjoint au Maire
Déléguée
au Développement Durable

Au Quo tidien

Économie

46

Une association pour le dynamisme économique

Serris Commerces et Entreprises est une association dont le but est le soutien aux commerçants et entreprises de la Ville. Impliquée dans la vie de la commune, l'association propose de multiples animations et participe à la création du lien social et au dynamisme du territoire.



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme
et au
Développement
Économique

Rencontre avec Benoît Varloteaux, Président de Serris Commerces et Entreprises.

Pouvez-vous nous présenter votre association?

Serris Commerces et Entreprise est une association de commerçants et d'entreprises qui compte aujourd'hui 61 membres. Créée dans les années 2000 sous le nom d'ACEPS, l'association soutient la promotion artisanale et commerciale d'entreprises. Elle réalise, tout au long de l'année, différentes actions et s'investit dans le développement de Serris.

Quels objectifs poursuit Serris Commerces et Entreprises?

L'objectif premier de Serris Commerces et Entreprises est de valoriser et de dynamiser le commerce et l'activité de la Ville. L'association cherche également à faire découvrir le territoire dans sa globalité, à créer du lien social et à faire participer les Serrissiens à la vie de leur commune.

Aujourd'hui, les 8 000 habitants de Serris ne peuvent à eux seuls faire vivre les commerces et entreprises de la Ville. On remarque aussi que notre commune est principalement divisée en 3 secteurs. Ainsi, il existe un déséquilibre entre ces "quartiers". Nous souhaitons aboutir à un territoire homogène. À travers nos actions, nous voulons attirer des visiteurs

et leur faire découvrir la Ville dans son ensemble afin de dynamiser chaque secteur.

Quelles actions l'association réalise-t-elle ?

L'association réalise diverses actions organisées sur la globalité du territoire et principalement sur 3 secteurs principaux : le quartier du Bourg, les places Antoine Mauny et de Toscane, puis la place d'Ariane.

Concernant l'ensemble du territoire, nous avons réalisé en septembre 2013 une animation de type "quinzaine commerciale" durant laquelle les commerces et entreprises de Serris ont proposé pendant 2 semaines des offres promotionnelles. Les résultats recueillis ont été très positifs. Nous envisageons d'ailleurs de reproduire cette animation cette année.



Le petit train de la quinzaine commerciale.

Serris Commerces
et Entreprises
Président :
M. VARLOTEAUX
Tél. :
01 60 43 02 30
Courriel :
sce77@hotmail.fr

D'autres animations sont prévues pour cette année 2014. Cette année, la place de Toscane et ses restaurants seront aux couleurs de l'Italie pendant une semaine. Nous souhaitons également organiser, place d'Ariane, des animations autour de la Coupe de Monde de Football qui a lieu en juin et juillet 2014.

Ces actions permettent d'animer la Ville et de créer des liens. Ainsi notre association valorise les commerces et entreprises de Serris et tend à dynamiser l'économie locale.

centre commercial du Val d'Europe et la Vallée Village. Ensemble, nous pourrions faire la quinzaine commerciale de façon groupée.

Quels sont vos projets à venir?

Nous réfléchissons sans cesse à la création de nouvelles animations dans la Ville. Pourquoi ne pas éventuellement organiser un grand pique-nique au Parc des Communes en mobilisant les associations, les commerçants et les entreprises de la Ville ? Serrissiens et visiteurs seraient conviés à ce moment

d'échange et de découverte.



SERRIS

COMMERCES ET ENTREPRISES

Quels sont vos partenaires?

Nos principaux partenaires sont la Mairie de Serris et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne avec qui nous réalisons des actions de promotion et des animations dans la Ville. Nous collaborons également avec la Marne, 77FM ou encore seineetmarne.com qui nous aident à communiquer. Nous souhaiterions également établir un partenariat avec Ludendo, spécialiste du jouet qui vient de s'implanter sur notre commune et avec qui nous pourrions réaliser un marché de Noël. À terme nous voudrions réaliser des partenariats avec le

Le potentiel est énorme à Serris et je pense que proposer des activités populaires est le meilleur moyen de rassembler du monde.

Notre commune est une ville nouvelle et la plupart de ses

habitants sont là depuis peu. Il faut leur apporter un sentiment d'appartenance et un lien avec leur Ville.

Un dernier mot?

Comme j'ai l'habitude de dire aux adhérents "l'association c'est vous, c'est ce que vous en faites". Aujourd'hui je suis impressionné par l'implication des membres de Serris Commerces et Entreprises et même des entrepreneurs extérieurs à la Ville qui s'investissent beaucoup pour atteindre nos objectifs. Je tiens particulièrement à les remercier.

Lancement d'un portail internet

Serris Commerces et Entreprises lancera un nouveau portail internet à destination des membres de l'association et des habitants de Serris et des alentours.



Toutes les entreprises de la ville pourront y être répertoriées et un espace adhérent sera ouvert. Le site proposera également à ses visiteurs des bons plans, des offres d'emplois, un espace réglementation mais aussi 2 newsletters, l'une à destination du public et la seconde aux adhérents.

Ce portail internet permettra de valoriser et de promouvoir davantage les commerces et entreprises de la commune. De plus, il donnera accès à des informations pratiques et créera un lien entre la population et les commerçants de la Ville.

Au Quo tidien

Économie





Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique

Nouveaux commerces et services

3CS GESTION - Conseils et solutions de gestion



Gestion commerciale et administrative associée à la gestion de projet et au contrôle de gestion. Les solutions efficaces, souples et rapides adaptées aux besoins et au budget de toutes les entreprises. Études et devis gratuits.

Site internet: www.3csgestion.fr Courriel:contact@3csgestion.fr

Tél.: 06 25 48 06 08

KIDS Z'ANIM - Animations pour enfants



Kids Z'Anim intervient sur tous les événements privés (Anniversaire, Mariage, Fête de Famille...) mais aussi les événements professionnels (Kermesse, Arbre de Noël, Family day, espace enfant...). Animations et activités ludiques et festives.

Site internet: www.kids-zanim.fr Courriel: contact@kids-zanim.fr

Tél.: 06 71 38 38 35

LA FOURMI IMMO - Transactions Immobilières



Vous souhaitez acheter / vendre votre maison ou votre appartement ? Votre agent de proximité Feryel Beltaifa, installée à Serris depuis plus que 10 ans, vous conseille et vous accompagne dans votre projet pour y parvenir dans les meilleures conditions et en toute sécurité.

Site internet : www.lafourmi-immo.com/agents/feryel.beltaifa/ Courriel : feryel.b@lafourmi-immo.com Tél. : 06 03 62 71 19

2

JÉRÉMIE BLARD - Ostéopathe D.O.

- · Adultes Enfants Femmes enceintes Nourrissons Handicapés
- · Pratique ostéo-articulaire, tissulaire, viscérale et crânio-sacrée
- · Principe thérapeutique : manipulations douces

Du lundi au samedi de 7 h 30 à 20 h 00

Adresse: 33 Route de Meaux - 77 700 Serris Tél.: 06 09 27 19 24 Courriel: jeremieblard@yahoo.fr www.blard.profession-sante.fr

Bienvenue à la pharmacie Serris Bourg

M. Ludovic Reckaty va installer sa pharmacie dans le Bourg de Serris.



Située place de Saria, à l'angle du CD 406 et de l'avenue de Saria

(à l'ancien emplacement du Crédit Mutuel, voir simulation ci-contre) la nouvelle pharmacie devrait ouvrir ses portes avant la mi-mars 2014.

La pharmacie Serris Bourg sera ouverte du lundi au vendredi de 9 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 9 h 30 à 20 h 00 sans interruption.

Tél. 01 60 42 04 00



Une AMAP pour le Val d'Europe

En novembre 2013, Le Petit Pâtisson est né!

Créée récemment, cette AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) se veut vald'européenne, et s'ouvre de fait aux Serrissiens désireux de devenir Consomm'acteurs.



Le principe est simple : les Amapiens récupèrent leurs paniers de légumes tous les quinze jours (le mercredi soir, à 19h00), au niveau d'un local situé à Magny le Hongre.

Pour devenir Amapien, seules quelques conditions sont nécessaires : s'engager pour une durée de 1 an à l'achat d'un petit ou d'un grand panier par quinzaine, participer à la vie de l'association (distribution des paniers de temps en temps...).

L'agriculteur choisi pour la constitution des

paniers est un maraîcher local, pratiquant une culture respectueuse de l'environnement.

Si tout se déroule bien, les premières livraisons commenceront le 12 mars 2014. À vos paniers !

Contacts pour plus de renseignements ou devenir Amapien :

• par mail : lepetitpatisson@gmail.com

• par téléphone : Thierry Dudit au 06 63 53 15 63 ou Muriel Nattero au 06 22 25 45 71

Agenda Seris

FERME DES COMMUNES

Samedi 8 mars, 21 h 00

L'importance d'être Wilde

Théâtre contemporain. Tarif A : de 5 à 12 euros.

Vendredi 14 mars, 20 h 30

Conférence : Yves Tanguy

Entrée libre.

Mercredi 19 mars, 10 h 00 et 15 h 30

Prémices

Très jeune public - À partir de 18 mois Tarif C : 2 euros.

Samedi 29 mars, 21 h 00

Sans les mains et en danseuse

Humour - Tarif A : de 5 à 12 euros.

Vendredi 4 avril, 20 h 30

Conférence : Édouard Manet

Entrée libre.

ANIMATION

Du 1er au 7 avril

Semaine du Développement Durable

- Exposition sur l'habitat durable dans le monde à l'Hôtel de Ville,
- Journée Portes Ouvertes proposée par l'équipe du Club Pré-ados
- Ciné-débat à la Maison des Jeunes Entrée libre (Plus d'informations page 5)

SPORTS

Samedi 1er et dimanche 2 mars

Tournoi de futsall

Gymnase Olympe de Gouges. Entrée libre http://vefc.footeo.com

Mardi 4 mars 19 h 30

L'ATTS reçoit JS CUGNAUX VILLENEUVE TT Pro A féminine

Gymnase Éric Tabarly. Entrée libre.

Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 mars

Interligues de Handball

Championnat de France -Interligues de Handball 2e tour zone nord ouest Gymnase Olympe de Gouges et Éric Tabarly. Entrée libre. www.hbcve.fr

Samedi 8 mars, 14 h 00

Concours de pétanque en doublette formée

Organisé par Serris Pétanque. Tél. : 06 76 95 02 96.

INFO MUNICIPALE

Dimanches 23 et 30 mars Élections municipales

Dimanche 25 mai Élections européennes



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net